



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°183 du 8 novembre 2011

SOMMAIRE

- 1) Compte rendu du CSI de l'INstitut de Physique du 30 juin 2011
- 2) Réunion plénière du Conseil Scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS du lundi 26 septembre 2011
- 3) Notes de François BONNAREL pour le Conseil Scientifique du 10-11 octobre 2011
- 4) Compte-rendu du CS du CNRS, 10-11 octobre 2011
- 5) CR du Conseil Scientifique de l'INSU du 27 octobre 2011

Compte rendu du CSI de l'INP du 30 juin 2011

Le prochain CSI se réunira le jeudi 29 septembre.

Vote pour les (créations /suppressions) d'unités

A.10h30 – 10h45. Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2011

- Avant de voter, un changement dans la partie « grands équipements » a été effectué. Une phrase a été rajoutée au sujet de la précaution à prendre sur la comparaison des budgets.

- Compte rendu approuvé par les 19 présents et représentants.

B.10h45 – 12h. Séance de travail sur la prospective

- Différentes remarques ont été faites :

- Dans la partie IV, les « enjeux sociétaux majeurs ». Les termes comme énergie et climat, développement et champs technologiques innovants, n'apparaissent pas, alors qu'ils sont jugés politiquement obligatoires.

- Dans le préambule, il est décidé d'enlever la phrase « résister aux démarches purement utilitaristes », jugé déplacé par les temps qui courent. Toutefois nous élus du SNTRS-CGT, avons manifesté notre désaccord mais sans résultat.

- Dans la partie I, il faut mettre plus de sous-titres pour rendre la lecture plus facile ou alors mettre en gras certains mots.

- Olivier Dulieu propose de rajouter des choses sur l'optique qui n'est pas à haute intensité.

- Anne Amy-Klein dit qu'il manque des choses sur la métrologie au niveau des tests fondamentaux avec les atomes froids, mais aussi sur la physique moléculaire où l'on peut parler de contrôle cohérent.

- différentes remarques :

La première est que l'on doit mettre les phénomènes hors équilibre à turbulence à la fin après la matière condensée.

Proposer une contribution sur la matière condensée, les systèmes quantiques contrôlés, le couplage Josephson/ circuit supra et sur la quantification du champ dans les micro-résonateurs à micro-onde.

C. 12h à 13h, révision générale des politiques publiques (RGPP).

Intervenant : Jean-Pierre Alix, chargé de mission à la Mission pilotage et relation avec les délégations régionales et les instituts (MPR).

Départ de l'exposé de Jean-Pierre Alix :

Sa première diapositive commence par une question : Où en sommes-nous de la RGPP ?

La deuxième nous parle de la situation financière de la France qui selon lui :

- est affaiblie depuis 30 ans par l'augmentation de la dette publique ;
- une dépense publique trop pesante et importante ;
- qui crée une crise potentiel et donc le besoin de la recherche d'un équilibre ;

Dans la troisième diapositive il nous parle de la RGPP.

Pour lui la RGPP c'est 3 objectifs majeurs et 7 questions.

Les 3 objectifs :

- Mieux adapter les administrations aux besoins des usagers ;
- Valoriser le travail des fonctionnaires ;

- Réduire les dépenses publiques pour revenir à l'équilibre budgétaire et gagner des marges de manœuvres.

Les 7 questions auxquelles selon lui il va falloir répondre :

- Que faisons-nous ?
- Quels sont les besoins et les attentes collectives ?
- Faut-il continuer à faire de la sorte ?
- Qui doit le faire ?
- Qui doit payer ?
- Comment faire mieux et moins cher ?
- Quel doit être le scénario de transformation ?

A ceci il conclut que des révisions générales de politiques publiques ont été réalisées dans de nombreux pays et on permet de réduire la dépense publique. Ainsi selon lui la France est en retard par rapport aux autres pays. Il explique l'importance, selon lui, d'**indicateurs chiffrés** sur l'efficacité du travail. En suite le reste de son exposé n'a fait que reprendre en grande partie l'exposé d'Inglebert. Il décline les différentes idées qui peuvent permettre de réduire le nombre de personnel.

Cet exposé suscite de nombreuses questions et de l'opposition.

- 1) Lyderic Bocquet fait une première remarque sur la conséquence de cette réforme qui risque de transférer le travail administratif sur les chercheurs.
- 2) Question des élus SNTRS-CGT : Que vont devenir les services de facturations et des dépenses ?
Réponse : On est dans une logique de non remplacement d'un fonctionnaire sur 2. On va, pour palier à la diminution du nombre de postes, centraliser des services. Les outils informatiques plus performants vont être développés. On attendait 400 départs à la retraite. Or, avec la réforme des retraites, il n'y en a plus que 200.
- 3) Il est mentionné par un membre que la diminution du nombre de fonctionnaires peut conduire à une augmentation du nombre de CDD, ce qui n'est pas avantageux pour l'état.
- 4) Le problème du coût pour la société de cette politique de réduction du personnel (et des emplois) est soulevée
- 5) Les élus SNTRS finalement prennent la parole pour contester le cadre même de la discussion, c'est-à-dire la réduction des dépenses publiques et du nombre de fonctionnaires. En rappelant que ce genre de politique a fait des ravages économiques et sociaux depuis 30 ans dans les pays ayant connus les politiques d'ajustement structurels du FMI.

D.14h à 14h45, présentation d'un outil pour l'analyse de bases de données de publications.

Intervenant : Pablo Jensen, chargé de mission « IST » à l'INP.

Le but est de « comprendre les sciences » par l'analyse des données bibliographiques.

L'analyse des bases de données énormes constituées par les publications peuvent permettre de se faire une idée de l'état de la recherche, de la diffusion des idées, de l'émergence de sujet interdisciplinaires etc ...

(remarque à propos de la vulgarisation : 3% des chercheurs sont responsables de 40% de la vulgarisation.)

Pour aider à définir les communautés scientifiques, P. Jensen propose d'exploiter les bases de données de la façon suivante. Les titres des articles sont regroupés sur une carte sous forme de point appelé nœud et sont liés par un trait appelé lien, s'ils ont une référence commune.

L'analyse de la carte permet de mettre en évidence des petites communautés qui partagent beaucoup de références communes. Il met aussi en évidence l'existence de petites communautés qui assurent la communication entre discipline grâce à des objets ou techniques précises.

Ce travail est intéressant mais apprend-il vraiment des choses qui ne seraient pas connues des chercheurs ? Quelle est l'utilité de telles classifications ?

E. 14h45 à 15h30, présentation du projet « équipement d'excellence » LASUP.

Intervenant : Geert Rikken (Directeur du Laboratoire National de Champ Magnétique Intense).

La réalisation de champs magnétiques intenses nécessite un important développement d'ingénierie. Ces champs intenses sont utilisés en science des matériaux et en recherche fondamentale.

Résultats phares obtenus grâce aux installations de champs magnétiques intenses : oscillation quantiques (supra) et supraconducteur à haute température et champ critiques.

La difficulté de la réalisation de champs intenses provient de l'échauffement des bobines et des contraintes mécaniques dues aux forces de Lorentz. Les sommes en jeu sont très importantes : pour entretenir une installation réalisant des champs de 75 T, environ 2,5 millions d'euros par an sont nécessaires.

Il existe en Europe 4 installations, dont 2 en France (Grenoble et Toulouse). Par rapport à l'argent injecté par les pays-bas, les installations françaises manquent d'argent (10 fois moins) et risquent de ne plus être compétitives.

En 1997 un très gros aimant supraconducteur avait été commandé à une entreprise située à Oxford pour 3 millions d'euros. Mais l'aimant livré est défectueux.

Toutefois un nouveau projet de super-aimant est en train de voir le jour, il coûtera 9 millions d'euros. Il est financé en partie par l'ANR (5 Meuros). Il reste à trouver le reste du financement.

Question de O. Dulieu : Quelle est la physique en vue ?

Réponse : observer ce qui se passe dans un régime jamais obtenu auparavant est toujours intéressant. De nouveaux phénomènes peuvent apparaître.

F. 15h30 à 16h30, intervention de Bertrand Girard, Directeur de l'INP.

Bertrand Girard nous parle de la mise en place d'une nouvelle Unité Mixte Internationale (UMI).

Il annonce que la réalisation d'une nouvelle CID (Commission Inter-Disciplinaire) est discutée au CNRS. Cette nouvelle CID aurait pour intitulé « interface des sciences du vivant avec les sciences de la matière et de l'ingénieur ». Le but est de palier à la difficulté à prendre en compte jusqu'à présent les aspects expérimentaux de la biophysique. En effet le CDI existant de biophysique est tournée vers la bio-info et est très théorique. Une des phrases clefs de la nouvelle CDI serait « Instrumentation et méthode pour l'étude d'objets biophysique individuel ». Toutefois les mots clefs sont susceptibles d'être changés par les sections en cours de mandat.

Girard, précise qu'un chercheur pourra bientôt demander à être co-évalué par sa section plus la CID. La CID est constituée de nommés et de gens du CN (élargi au CSI) élus par le CN. A terme si cela devient une section à part entière, cela veut dire que des chercheurs émargent à cette section et des UMR.

Ensuite Bertrand Girard nous parle des nouvelles modalités d'affichage des priorités de recrutement. Le but poursuivi (ou du moins le souhait de B. Girard) est d'effectuer un recrutement avec une liste d'affectation possibles correspondant à environ 3 fois le nombre de postes ouverts et diffusée bien avant l'ouverture des concours (1 an avant).

Pour 2012, les priorités seront affichées à titre uniquement incitatif.

Pour établir la liste des priorités, les DU donneront leurs souhaits via un portail internet.

Chaque année le CNRS recrutant un nombre de chercheurs environ égale à 3% du nombre de chercheurs, les DU seront incités à demander des postes en proportion.

Bertrand Girard nous demande de ne pas négliger le fait que l'affichage des postes peut permettre le renforcement d'une équipe et encourage le travail collectif.

Olivier Dulieu nous fait part d'une motion qu'a voté la section 4, qui s'inquiète que l'on aille trop vite et demande en attendant une cartographie des recrutements par thèmes et géographie.

Bertrand Girard demande si le CSI veut participer au choix des affectations ? Tout en précisant qu'à la fin le choix sera quand même pris par la direction.

Marie-José Casanove propose que nous y réfléchissions et donnions une réponse pour le prochain CSI jeudi 29 septembre.

G. Les motions votées.

Marie-José Casanove propose que nous votions une recommandation concernant la RGPP et une autre concernant le grand emprunt.

Nous proposons de nous y associer à la recommandation du CSI de l'INSU concernant la RGPP.

Résultat du vote : 1 abstention (Eric Perez) et 15 pour (16 votants en tout).

Toutefois il y a des remarques : outre la déstructuration géographique, le CSI s'inquiète d'une restructuration thématique opaque. D'autre part le CSI s'inquiète de l'évolution possible à terme du statut des personnels ouvrant la porte à des inégalités territoriales et entre personnes, opaques et arbitraires. Ces remarques ne font pas l'unanimité.

Nous proposons dans un deuxième temps de nous associer aux recommandations de la CSI de l'INSU concernant le grand emprunt. Cette motion est approuvée à l'unanimité.

Jean-Pierre Alix étant toujours présent, il en profite pour nous dire que si l'on a d'autres arguments contre la RGPP, il est intéressé. !!

Les recommandations :

1. A propos de la RGPP

« François Fillon a demandé à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) d'examiner « l'efficacité et l'efficience des fonctions support, puis soutien, des organismes suivants : l'INRA, le CNRS, l'INSERM, l'INRIA et le CIRAD ». Les audits des organismes concernés menés par l'IGAENR ont donc démarré en automne 2010, afin :

- de rationaliser et de faire des économies d'échelle,
- de rechercher l'efficacité en se concentrant sur le cœur de métier (la recherche),
- de diminuer les dépenses publiques.

Sachant que ces établissements consacrent entre 70 et 80% de la subvention annuelle du ministère à leur masse salariale, c'est bien sur l'effectif qu'il s'agit de faire des économies. Les conclusions de l'audit de l'INRA et les premiers résultats de l'audit du CNRS mettent à jour une méthode comptable et inadéquate de calcul de ratio visant à supprimer le maximum d'équivalent temps plein (ETP) dans ces établissements en niant la diversité des besoins du milieu de la recherche. En outre, la RGPP va faciliter le désengagement d'organismes de recherche qui n'auront plus pour vocation que de favoriser « la constitution de puissants sites d'enseignement supérieur et de recherche visibles à l'échelle internationale » comme cela est inscrit dans l'Accord- cadre liant le CNRS à la Conférence des Présidents d'Université (CPU).

Le CSI de l'INSU recommande l'abandon de l'application de la RGPP au CNRS. Cette politique dont l'efficacité économique vient d'être contestée par la Cour des Comptes, va conduire, au travers des mutualisations et des externalisations de certaines catégories de personnel à un affaiblissement du CNRS. Les conséquences seront une explosion des budgets de fonctionnement au détriment du financement des projets de recherche, la précarisation, la démotivation et la dégradation des conditions de travail et du service rendu aux personnels.»

2. A propos du grand emprunt

Depuis juillet 2010, dans le cadre du grand emprunt, une partie de la communauté scientifique a répondu dans l'urgence à toute une série d'appel d'offres (Equipex, Labex, IHU, SATT, Idex, etc.) remettant en cause la structuration actuelle de la recherche. La somme de 35 milliards d'euros initialement annoncée pour le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur s'est finalement réduite à 21,9 milliards, qui y sont consacrés pour 10 ans. En fait, seulement les intérêts annuels de ces sommes placées à 3,8 % auprès de la Caisse des dépôts seront disponibles. Les débats parlementaires récents sur le programme de stabilité de l'économie française révèlent que « les dépenses supplémentaires » liées au grand emprunt « n'auront aucun impact sur le déficit total puisque les intérêts versés par le compte du Trésor seront gagés, par ailleurs, sur le budget de l'État par des économies sur les dépenses de fonctionnement ». Cela signifie que l'argent provenant du grand emprunt via les investissements d'avenir sera compensé par la diminution du budget des organismes publics, dont le CNRS, ainsi que par l'application de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui doit entraîner une diminution des personnels permanents des organismes. La "logique" du grand emprunt apparaît là sous son vrai jour : attribuer à quelques- uns des moyens d'exister en ôtant toute possibilité aux autres de travailler. A travers l'appel d'offre Idex l'objectif est de restreindre à un maximum de 10 sites le droit de figurer sur la scène mondiale. Les résultats maintenant connus de la première phase d'appel d'offre de l'investissement d'avenir dessinent une étrange carte de l'"excellence" de la recherche française de laquelle le grand Ouest, le Centre et le Nord sont presque complètement exclus. De plus, le grand emprunt fige pendant 10 ans les laboratoires retenus dans les Labex et les Idex, et supprime de fait les Contrats de Projets État- Région. René Ricol, commissaire général au grand emprunt, chargé de distribuer les 21,9 milliards d'euros, l'a récemment confirmé « Nous ne sommes pas là pour aménager le territoire ».

Par cette recommandation, le CSI de l'INSU tient à s'associer à l'inquiétude et au désaccord de la communauté scientifique face aux bouleversements engagés de la gouvernance et du mode de financement de la recherche, dont absolument rien n'indique qu'ils soient de nature à apporter une amélioration de l'efficacité du système de recherche en France. Le CSI exprime également sa forte crainte face à la déstructuration territoriale et à la déstabilisation de la communauté scientifique induites par le grand emprunt qui risquent d'avoir des effets très négatifs sur la recherche publique de notre pays

**Réunion plénière du Conseil scientifique de
l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS.**
Lundi 26 septembre 2011 10h à 18h

Compte-rendu intersyndical
SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU et Snesup-FSU
[avec commentaires syndicaux en italiques et notes de bas de page]

Points de l'ordre du jour rapportés dans ce compte-rendu :

- 1/ Accueil et politique générale (Patrice Bourdelais)
- 2/ Bilan et divergences sur les créations, modifications et suppressions d'unités
- 3/ Procédures de recrutement CNRS et affectation des nouveaux entrants
- 4/ Mots-clefs et intitulés des sections
- 5/ Groupe de travail sur la recherche sur projet (coordinateurs M-O Goulet-Cazé et Cédric Lomba, avec la participation de Jean-Michel Roddaz et Fabienne Blaise)

Présents.¹ :

CSI :

Françoise BRIQUEL-CHATONNET (Secrétaire scientifique CSI), Olivier BÜTTNER, Carole DORNIER, Laurent DOUSSET, Sophie DUCHESNE (Présidente CSI), Benoît FLICHE, Marie-Odile GOULET-CAZÉ, Virginie GUIRAUDON, Cédric LOMBA, Christine NOUGARET, Marco PANZA, François PELLEGRINO, Alice ROUYER, Katheline SHUBERT, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO-CHAUDIRON, Cécile VIDAL.

Membres du CSI représentés par procuration : Laurinda ABREU, Jacques CREMER, Joël BIARD, François DUBET, Nicolas POSTEL.

Absent : Yvon MERLIERE.

InSHS :

Patrice BOURDELAIS (Directeur de l'Institut), Michèle DASSA (chargée de mission), Bertrand JOUVE (chargé de mission), Sandra LAUGIER (DAS), Carole LE CONTEL (DAA), Françoise LE MORT (DAS), Denis ROLLAND (DAS).

Invités :

Jean-Michel RODDAZ (directeur du département SHS de l'ANR), Fabienne BLAISE (directrice de la MESHS de Lille)

Représentants des sections :

SHS :

Véronique GAZEAU (32), Christian HUDELLOT (34), Barbara CASSIN (35), Philippe AUVERGNON (36), Philippe ASKENAZY (37), Chantal BORDES-BENAYOUN (38), Patrick MICHEL (40)

InEE : Catherine LOUBOUTIN (31)

SGCN : Solange LASSALLE (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

Résumé de la session du 26 septembre 2011 :

Une partie importante de la réunion du CSI portait sur les divergences quant à la création, suppression ou transformation des unités de recherche entre la direction de l'INSHS et les sections du CoNRS. Cette discussion a mis en évidence combien les

¹ Les noms soulignés sont ceux des membres élus au CSI.

relations que la direction entretient avec les Universités partenaires pèsent sur ses décisions relatives aux unités.

Par ailleurs, le CSI a abordé la question du courrier envoyé durant le mois de juillet aux DU concernant le "large affichage" des postes mis au concours dans les années à venir. Ce courrier avait suscité de vives critiques de la communauté car il s'inscrivait dans la problématique des évolutions de la recherche : pilotage scientifique et affectation des moyens, rapports avec les universités, placées au « cœur de la recherche » (leurs choix disciplinaires et leurs options stratégiques, en interne comme en externe, en deviennent donc lourds de conséquences pour les développements futurs de la recherche), etc. La direction de l'INSHS a confirmé le recul de la direction générale du CNRS sur ce sujet, en disant qu'il y avait un malentendu et que la demande faite aux DU visait essentiellement à mieux prévoir les départs en retraite. Si l'on peut se réjouir du recul de la direction par rapport au fléchage des postes, il conviendra de rester vigilant. Par ailleurs, la direction de l'INSHS a indiqué que le budget du CNRS pour 2012 n'était pas encore connu (au 26 septembre) mais qu'elle estimait que le nombre de postes mis au concours devrait se maintenir tandis que les laboratoires pourraient s'attendre à des réductions de budgets. Ces réductions budgétaires empêchent de facto le CNRS de mener une véritable politique scientifique.

Poursuivant ses travaux sur les transformations de la politique de la recherche, le CSI a consacré une part importante de la session aux impacts de la politique de la recherche sur projet (type ANR, projets européens ou régionaux). Les intervenants, eux mêmes responsables d'appels à projets, soulignent clairement que ces financements ne peuvent se substituer aux crédits récurrents des équipes. Des questionnaires seront bientôt adressés par le groupe de travail du CSI en charge du « bilan critique du financement de la recherche sur projet » aux porteurs de projets, questionnaires qui seront complétés par des entretiens, afin de préciser les effets de ce changement de financement sur le contenu des recherches

Le CSI a voté quatre « recommandations » au cours de sa séance du 26 septembre 2011 :

RGPP

Divergences sur les modifications, créations et suppressions d'UMR

Expression des vœux d'affectation pour les candidats chercheurs.

Recommandation sur le « périmétrage » des sections et les mots-clefs.

Ces textes, et le résultat des votes, sont placés en annexe de ce compte-rendu intersyndical ainsi que la « lettre aux DU » de juillet 2011.

Compte-rendu par points de l'ordre du jour : matin

1/ accueil :

Patrice Bourdelais, directeur de l'Institut, ouvre la séance sur deux points : présentation des changements au sein de l'équipe de direction de l'InSHS et propos de politique générale.

Pour ce qui est des changements dans l'organigramme (voir celui-ci en ligne sur le site du CNRS, ainsi que la lettre n°13 de l'InSHS), Pascal Marty s'occupe désormais du secteur « Europe et international », et Stefano Bosi des « investissements d'avenir » conjointement au suivi des sections 34 (Economie-gestion) et 37 (Linguistique) ; Pierre Demeulenaere est remplacé par Denis Rolland comme DAS chargé des sections 36 (Sociologie, normes et règles) et 40 (Politique, pouvoir, organisation), également chargé des « investissements d'avenir » avec Stefano Bosi ; William Berthomière, auprès de Sandra Laugier, est chargé de mission sur le projet « Mistrals » (*Mediterranean Integrated Studies at Regional And Local Scales*) et Bertrand Jouve est chargé du réseau des MSH. Jean-François Gossiaux quitte quant à lui la fonction de DAS chargé de la section 38 (anthropologie, mondes contemporains) sans être remplacé, « car la communauté ne se mobilise pas ».

Pour ce qui est de la « politique générale », Patrice Bourdelais précise d'emblée que rien ne change et que les objectifs sont toujours les mêmes : applications des « ambitions de la SNRI », aires culturelles, genre, travail, accentuation des procédures de formalisations, quantification et modélisations en SHS. L'effort de valorisation des disciplines sera accentué, notamment avec le salon prévu pour l'automne 2012, où une trentaine d'expériences seront présentées.

Il ne peut y avoir réellement de politique sans les moyens correspondants et c'est là que les difficultés apparaissent : le budget 2012 n'est pas encore connu et il faut travailler sur une hypothèse moyenne, c'est-à-dire considérant un maintien relatif des postes et une baisse probable du budget de fonctionnement. Ainsi, l'éventualité de contrats doctoraux, cependant limités à 4 ou 5 et dédiés aux UMI et UMIFRE, pourrait être abandonnée.

Rien de nouveau émergeant de ce constat sur la politique générale, le CSI opte à l'unanimité pour un passage au point suivant sans débat.

2/ Divergences entre la direction et le comité national sur la question des modifications des UMR (créations et suppressions)² :

Le 10 octobre prochain doivent être actés les changements intervenant sur les UMR et la question du jour porte uniquement sur les cas d'avis divergents. Les divergences discutées le 26 septembre ne portent que sur deux propositions de la direction de mettre fin à une UMR et une proposition de FRE à l'occasion d'une fusion entre une UMR et une EA. Le CS du CNRS aura à valider ou non les avis votés par le CSInSHS.

PB rappelle d'emblée un principe (il ne peut y avoir de création de nouvelles UMR sans que d'autres soient supprimées) et une volonté scientifique (il est nécessaire de pouvoir créer des UMR pour faire évoluer la recherche)³.

Les trois cas examinés ont bénéficié de rapports circonstanciés réalisés par des membres du CSI. Les trois rapporteurs insistent sur la qualité scientifique des équipes en question, tant en terme de programmes, de personnels que de résultats ; ces qualités sont également soulignées par les sections concernées, voire par l'AERES. Certaines incohérences sont soulignées, que ce soit sur les recrutements ponctuels⁴ ou sur la politique générale de recrutement⁵.

Les UMR dont le statut se voit remis en cause sont orientées vers des FRE (Formation de Recherche en Evolution) par la direction du CNRS. Une part importante des discussions a donc porté sur la notion de FRE car il s'avère qu'une FRE à un an équivaut de fait à une procédure de fermeture de l'unité, alors qu'une FRE à deux ans lui donne la possibilité effective de se transformer pour mieux se développer.

Au cours de la discussion, la direction de l'Institut a expliqué qu'elle ne peut se permettre d'aller contre une priorité affichée d'un partenaire universitaire, ce qui revient à dire par exemple que si une université décide de privilégier une thématique et d'en laisser tomber une autre, même portée par une unité dont la qualité scientifique est reconnue, le CNRS se sent contraint de suivre ... PB a rappelé en effet qu'il ne faisait pas une politique d'aménagement du territoire⁶.

PB rappelle également quelques données sur le financement des UMR et les principes qui prévalent désormais à leur évolution :

² Voir la « recommandation sur les divergences » placée en annexe de ce compte-rendu.

³ Avec ce raisonnement, il résulte que la recherche ne pourrait évoluer sans suppression d'UMR...Si, en outre, on considère comme la direction l'avance, que les UMR ne sauraient durer trop longtemps (deux ou trois mandats ?), cela revient à faire se rapprocher les stratégies de recherche fondamentale sur le long terme et les stratégies de recherche sur projet. Pour nous, elles doivent être complémentaires, les projets venant en renfort des programmes récurrents, et non confondues.

⁴ Peut-on reprocher à une unité de ne pas recruter de personnel CR ou IT alors que la direction du CNRS oriente délibérément les recrutements possibles vers d'autres unités ?

⁵ Absence d'adéquation sur le moyen terme entre politique générale de recrutement du CNRS et développement des champs disciplinaires, ce qui crée des distorsions au fil des ans

⁶ On peut en déduire que la marge de manœuvre du CNRS en matière de politique de recherche s'amenuise de façon inquiétante.

- **financements** : sur les quelque 285 unités en SHS, l'essentiel des crédits est concentré sur une moitié, les autres se partageant les crédits restants. Il est nécessaire de concentrer les aides et de ne pas faire de saupoudrage, afin que le CNRS garde sa capacité d'initiative⁷.
- **principes** : la politique actuelle consistant à « mettre les universités au cœur de la recherche », il en résulte que le CNRS ne peut plus continuer à financer des unités qui ne seraient pas directement associées à une thématique majeure de l'université de rattachement. Les avis explicites des universités sont donc capitaux dans l'orientation des choix du CNRS. Deux difficultés stratégiques apparaissent : d'une part les calendriers et les rythmes de travail et de décision des universités et du CNRS ne sont pas les mêmes, d'autre part, bien souvent les universités (qui ne sont majoritairement pas encore familières des politiques de recherche) sont en position d'attente vis-à-vis du CNRS...⁸

Au final, bien que les pièces nécessaires lui aient été communiquées en temps utile, le CSI estime que les dossiers auraient dû être mieux préparés en amont, par exemple par des rencontres entre les sections concernées, la direction et le CSI pour avoir plus d'éléments permettant de se prononcer, mais également pour décider des cas où on peut considérer qu'il y a bel et bien divergence, puisque les tableaux qui lui ont été communiqués montrent que d'autres cas auraient aussi bien pu être traités comme des divergences. Une « recommandation » est votée en ce sens. De même, il est souhaité que, autant que faire se peut, les avis des universités soient explicites⁹.

3/ procédures de recrutement et affectation des nouveaux entrants :

- PB revient sur la question de la « lettre aux DU » transmise en juillet dernier (voir en annexe) : il ne faut pas y voir une contrainte, mais plutôt une incitation à gérer les recrutements en fonction des besoins et des perspectives à long terme. PB insiste sur la nécessité, sinon de « flécher », au moins de procéder à des affichages larges des postes ouverts avec localisations proposées. Une proposition de concours chercheurs ne devrait être possible que si le nombre des candidats potentiels est suffisamment important pour permettre un véritable choix¹⁰.
- Recrutement des DR externes : à gérer au mieux, sur la base de 4 ou 5 par an en SHS. Cette modalité permet notamment le recrutement de chercheurs confirmés de niveau international.
- Quelle politique pour les constitutions de dossiers : les candidats doivent-ils préciser et hiérarchiser leurs souhaits ? Les DU doivent-ils fournir un simple avis, ou rédiger une lettre circonstanciée et individualisée de soutien ? Dans quelle mesure le choix des lauréats et les demandes des DU interviennent-ils dans les décisions prises en dernière instance par la direction?¹¹

4/ mots-clefs et intitulé des sections :

Depuis le début de l'été, la réflexion a permis d'avancer sur cette question et toutes les sections ont eu à en débattre. Le CSInSHS avait indiqué qu'il souhaiterait plus de mise en cohérence des mots-clefs pour certaines sections, mais au vu du calendrier du renouvellement des sections, il est décidé que ce seront les nouveaux membres qui auront à s'emparer de ce sujet après leur installation, en 2012.

5/ La question de la recherche sur programme en SHS :

⁷ Avant d'en tirer des conclusions amenant à faire des choix, il serait utile d'en savoir plus sur ces répartitions en les pondérant avec les effectifs par institution, avec les autres sources de financements des unités voire les disciplines concernées

⁸ De plus, il semble que plusieurs universités sont en partie dépendantes des aides régionales qui peuvent parfois être assorties de contraintes en terme de domaines de recherche : cela peut les conduire à ne pas soutenir certaines unités, notamment si leurs travaux ne sont ni à finalité culturelle régionale, ni directement productrice d'une plus-value locale. Par ailleurs, devant faire face à leurs obligations d'enseignement général, les universités sont contraintes à faire des recrutements variés, ce qui ne doit pas être sur-interprété comme un désintérêt pour une problématique de recherche plus pointue.

⁹ En effet, les souhaits des présidents d'universités, confiés de façon plus ou moins explicites lors de conversations informelles avec P.B. et rapportés par celui-ci ne sauraient orienter les décisions du CSI.

¹⁰ Cette proposition ne semble pas valable pour toutes les disciplines car certaines sont « plus rares » que d'autres, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale

¹¹ Voir notre recommandation générale en annexe

Parmi les groupes de travail du CSI, celui concernant le financement de la recherche sur projet, coordonné par Marie-Odile Goulet-Cazé et Cédric Lomba, a commencé ses travaux. Pour appuyer le débat sur ce qui se passe concrètement à la fois au niveau national et en régions, le CSI a invité deux personnes : Jean-Michel Roddaz, en charge du département SHS à l'ANR¹², et Fabienne Blaise, directrice de la MESHS de Lille¹³.

MOGC rapporte sur le fonctionnement du groupe de travail, formé de 7 personnes, dont 5 du CSI et fait une brève présentation du groupe de travail et de ses objectifs.

Il s'agit de mieux comprendre ce que la pratique du projet à court terme change :

- dans la façon de faire de la recherche (durée déterminée: 3 à 4 ans pour l'ANR et 5 ans pour l'ERC; travail qui se veut pour une bonne part de nature collective et pluridisciplinaire; réalisations plus ambitieuses grâce à des financements importants qui dépassent de loin les crédits récurrents des labos),
- dans l'organisation de la recherche en France, notamment avec la création de l'ANR (nouvelles formes de pilotage de la recherche et d'expertise; introduction de nouveaux paramètres dans l'évaluation des chercheurs et des unités),
- dans notre conception de l'innovation: les projets se doivent aujourd'hui d'être pluri-, inter- ou transdisciplinaires (il est en conséquence légitime de se demander si l'innovation est encore possible à l'intérieur des disciplines),
- dans les perspectives d'emploi des jeunes post-docs, qui peuvent bénéficier d'un salaire pendant une ou plusieurs années et éventuellement décrocher un poste au cours ou à l'issue du projet, mais avec le risque d'enchaîner post-doc sur post-doc et de tomber à moyen terme dans la précarité. Le groupe propose un effort de lucidité en ces temps où les chercheurs courent après les financements, où il faut faire du chiffre au niveau des publications et où aucun chercheur n'est en mesure aujourd'hui de prétendre qu'il est capable de lire toute la bibliographie dans son domaine.

Quatre étapes sont envisagées durant les 4 années du présent CSI :

(1) élaboration d'une cartographie des institutions qui lancent des appels à projets et envoi d'un questionnaire à quelques-unes de ces institutions (ANR, MSH, ERC, PCRD, Universités pour le BQR, Fondations);

(2) envoi d'un questionnaire aux porteurs de projets et réalisation d'un échantillon d'entretiens significatif;

(3) analyse d'un échantillon diversifié de livrables émanant de ces projets;

(4) soumission de nos conclusions au CSI, accompagnées éventuellement de quelques propositions concrètes.

La première étape est d'ores et déjà bien avancée. Elle a connu un temps fort le 11 juillet grâce à l'entretien que J.-M. Roddaz a bien voulu accorder au groupe dans les locaux de l'ANR.

Le groupe aimerait que la discussion prévue lors de cette réunion du CSI porte notamment sur le pilotage de la recherche, l'expertise, les livrables et leur évaluation.

Fabienne Blaise expose les expériences de la MESHS de Lille, qui fonctionne comme un outil de fédération de projets. L'objectif de la MESHS était d'aider le plus possible les chercheurs face à au nouveau rythme et aux nouvelles contraintes qu'impose aux chercheurs la recherche sur projet, avec son lot d'angoisses, scientifiques et techniques. C'est dans cet esprit que la MESHS contribue au montage et à la valorisation des projets interdisciplinaires (selon la charte des Maison des sciences de l'homme; en se situant sur le seul secteur de la recherche interdisciplinaire, la MESHS évite ainsi toute confusion avec le travail des laboratoires). Elle réalise aussi un suivi financier avec un état mensuel du budget pour les chercheurs. Elle lance aussi ses propres appels à projets pour permettre la construction de projets structurants ou l'émergence de projets qui pourront être soumis aux appels à projet nationaux et internationaux.

¹² Jean-Michel Roddaz est désormais remplacé dans cette fonction par Jean-Claude Rabier

¹³ Maison européenne des SHS, USR 3185, rattachement principal à Lille 3.

Deux types de financements se détachent : d'une part des appels à projets interdisciplinaires structurants (financés grâce au Contrat de projet Etat-Région 2007-2013), à différents niveaux de financements (30 000€ sur 2 puis 3 ans) pour des projets « blancs » examinés par un conseil scientifique extérieur souverain ; d'autre part des « projets émergents » financés à 5000€ sur un an, permettant une formalisation de base pour une demande ultérieure plus affirmée. En ce qui concerne les ANR, les disciplines concernées sont très diverses, dont la Littérature, mais avec un relatif déficit pour la Philosophie. L'expérience des équipes compte, certaines disciplines se sont très tôt adaptées à la recherche sur projets; c'est ainsi que les psychologues et les linguistes se sont détachés dès le début. Les « projets blancs internationaux » offrent des pistes intéressantes, mais peu de pays sont concernés pour les SHS. FB insiste sur le fait qu'il est de toute façon important de laisser une bonne marge de projets blancs, ne serait-ce que parce que la recherche pilotée est une recherche qui risque de s'assécher (c'est pour cette raison que la MESHS accorde autant d'importance au soutien de projets émergents, qui permettent de poser des questions renouvelées, de soulever des problèmes qui n'avaient pas encore été perçus et devraient se révéler au fur et à mesure d'une recherche à qui on laisse le temps de se développer).

Faisant abstraction de « l'épuisement réel des chercheurs », qui sont amenés de plus en plus à courir après les projets, elle souligne néanmoins le caractère positif de ces appels à projets qui amènent les chercheurs à élargir leurs réseaux de recherche et à développer de nouvelles collaborations. Mais elle souligne également une dérive négative, les projets étant plus concurrentiels que collaboratifs : la concurrence a tendance à se substituer à la controverse scientifique : « On a dit que la MESHS a un "devoir d'interdisciplinarité". Cependant, même si ce devrait être un lieu commun de le dire, il est nécessaire d'insister sur le fait que l'interdisciplinarité, pour être féconde, nécessite une grande maîtrise de sa discipline. C'est pourquoi il est nécessaire de laisser aux laboratoires des financements de fonctionnement suffisants pour permettre aux chercheurs et enseignants chercheurs de développer leur recherche dans leur champ disciplinaire propre ».

JMR tient à préciser explicitement qu'il est favorable aux « programmes blancs », qui constituent une démarche complémentaire des projets thématiques.

En revanche il s'élève contre le fait de dépenser plus de 50% en programmes blancs, car il estime que ce serait pénalisant pour les SHS. Il souligne par ailleurs que bien des projets « non blancs » sont innovants, surtout venant des « jeunes chercheurs ». Une dérive des projets « blancs » existe réellement; elle résulte de la tendance qu'il y a à présenter comme projets blancs des travaux déjà en partie réalisés dans les équipes, parfois depuis plusieurs années. Les appels d'offres thématiques obligent, au contraire, à reformuler les problématiques, notamment en terme de pluridisciplinarité (celle-ci ne devant pas être une simple juxtaposition de thèmes).

Il souligne que l'innovation s'évalue plus au vu des résultats que des intentions initiales, et il insiste sur l'importance de l'implication, notamment financière, de certaines régions (Aquitaine, Rhône-Alpes, Nord-Pas de Calais, Bourgogne, etc.). A ce propos, il relève l'influence éventuelle des évolutions politiques locales.

Le débat porte sur la question du pilotage réel de la recherche, en fonction des différentes institutions concernées : ANR, SNRI, CPU, CNRS, ... Régions (qui ont tendance soit à accentuer les grandes options de recherche, soit à opter pour des recherches « régionales »)...

J.-M. Roddaz précise qu'en 6 ans il n'a jamais modifié le classement d'un jury, considérant qu'ils étaient scientifiquement souverains.

Le débat porte également sur la question des « financements post-docs » : le plafond rémunération des 72 hommes-mois, soit 2 post-doc à plein temps sur 3 ans, est à gérer selon les caractéristiques des projets, de même que le financement des frais de mission. Si les demandes spécifiques sont bien argumentées, il est toujours possible d'aménager les règles de la répartition entre frais de missions (de 25%, ils peuvent aller jusqu'à 65% dans certains cas), salaires des post-docs et matériels.

Si l'intérêt des « programmes blancs » est incontestable, celui des « thèmes » ne l'est pas moins car ils s'appuient sur une programmation qui fait suite à des appels d'offre valables pour plusieurs champs de disciplines. On peut estimer qu'un bon thème doit pouvoir recueillir une soixantaine de réponses. Ces thèmes peuvent être incitatifs comme ce fut le cas avec le thème « entreprises » qui a mobilisé les gestionnaires, lesquels ne se seraient pas manifestés sans cette opportunité. D'autres communautés: linguistes, archéologues, voire littéraires ou historiens de l'art savent mieux se mobiliser. Des appels d'offres comme « création » ont reçu plus de réponses en provenance des équipes d'accueil que des UMR.

JMR indique que, d'une manière générale, sur un total de 1100 à 1200 équipes de recherche, 700 obtiennent des financements sur projet. Sur ces 700, il y a 200 UMR CNRS, le reste étant essentiellement des EA. Près de 90% des UMR SHS sont finalement financées notamment par l'ANR.

Il remarque que les équipes ayant déjà obtenu un financement ANR sont mieux armées pour en avoir d'autres car elles ont compris comment monter les dossiers. Dans la même logique, les financements ANR viennent le plus souvent renforcer les unités les mieux dotées...

Il rappelle par ailleurs que l'ANR ne peut rien sans les universités et le CNRS et que le développement de banques de données, par exemple, n'a de sens que si les chercheurs les exploitent. De fait, les subventions sur projet de l'ANR ne doivent intervenir qu'en complément des financements de base des équipes de recherche, pour donner un élan circonstanciel (« coup d'accélérateur ») car les unités n'ont généralement pas les ressources suffisantes pour initier des programmes nouveaux.

Enfin, pour JMR comme pour Fabienne Blaise, les financements ANR ne sauraient se substituer aux financements récurrents de base, qui restent indispensables pour les recherches à moyen et long terme. De la même manière, ils ne doivent être utilisés qu'en cas de besoin spécifique et une unité n'est pas obligée de monter un dossier si elle n'en ressent pas la nécessité scientifique. En conséquence, le fait d'avoir ou non obtenu un financement ANR ne doit pas entrer trop fortement en considération dans l'évaluation AERES. Fabienne Blaise souligne l'intérêt des recherches individuelles, stimulantes dans certains secteurs en complément des travaux collectifs.

Dans le débat qui suit, on souligne la possibilité de dérive induite par le fait d'obtention de financements sur projet car ceux-ci tendent à devenir concurrentiels en interne (à l'intérieur d'une même unité) et à cloisonner les travaux au sein d'un collectif. Cela peut en outre induire des rapports pervers de pouvoir en interne. Il pose également la question du devenir des « post-docs ». Enfin, quel bilan réel entre le coût (dont le temps passé et l'énergie déployée) de montage du dossier/gestion du projet et le montant du financement, celui-ci pouvant s'avérer inférieur aux demandes, dans le cas où il est obtenu...

Pour JMR, les équilibres et les collaborations internes doivent être résolus par l'autorité du directeur de labo qui s'appuie sur les discussions en conseil de labo. Il y a par ailleurs intérêt à développer les collaborations et les modifications d'alliances et de réseaux peuvent se révéler nécessaires durant le projet. Il souligne la nécessité d'une déontologie dans les expertises entre pairs, à l'opposé des pratiques des cabinets de « consulting » qui montent des projets et font en sorte, par du lobbying, qu'ils soient financés ! Il constate par ailleurs que 60% des post-docs ont obtenu un emploi, notamment à l'université ou au CNRS, toutes disciplines confondues. De plus, le préciput de 16% récupéré par les universités permet à celles-ci d'équilibrer en interne la politique de recherche.

Pour Fabienne Blaise, le système des post-docs ANR induit des types de recrutements plus ouverts qu'avant (c'est-à-dire au-delà des champs de recrutement habituels, notamment des normaliens), même s'il ne résout évidemment globalement pas le problème des recrutements ultérieurs (l'offre étant de plus en plus restreinte). Il faut toutefois insister aussi (car on a tendance à l'oublier) sur la précarité de plus en plus grande des personnels IT et BIATOSS recrutés en CDD pour ces contrats (ANR et autres) sur un profil AI ou IE, car on nous oblige à les « sortir » au bout de 6 ans maximum (pour éviter que les organismes ou les universités ne soient légalement contraints de les reconduire en CDI). Évaluations des équipes, des labos, des projets, des chercheurs : pour elle, il est évident que les grilles d'évaluation induisent en retour un certain formatage des expertises, et, au-delà, des productions. Les experts ont une certaine tendance à privilégier les projets qui s'intègrent bien dans les problématiques et les thèses dominantes : les projets originaux, à risque, risquent précisément d'être considérés comme marginaux et de ne pas passer.

Vote des quatre recommandations (voir ci-dessous)

Après le départ des invités, le CSI a notamment désigné les personnels qui le représenteront dans le « comité de pilotage de RIBAC », comité composé donc de 4 membres désignés par le CSI et de 4 membres désignés par la direction de l'INSHS (en plus du directeur de l'INSHS, de la présidente du CSI et de Michèle Dassa, chargée de mission responsable de RIBAC). Certains membres du CSI se sont également portés volontaires pour constituer un groupe de travail avec des membres du CS de l'INS2I (informatique) pour réfléchir ensemble aux champs de recherche communs à développer.

La séance est levée à 18h

Recommandations du CSI de l'INSHS,

Votées lors de la réunion du 26 septembre 2011.

Recommandation sur la RGPP à A. Fuchs, P. Bourdelais et J.-P. Alix

Suite à la présentation que Jean-Pierre Alix lui a faite le 7 juillet de l'adaptation de la RGPP au CNRS, le CSINSHS se félicite de la qualité des échanges qu'ils ont pu avoir et de la volonté qu'il a affirmée de défendre les postes au CNRS. Cela dit, le CSINSHS affirme son opposition à l'externalisation des fonctions support à la recherche et à une stratégie intensive de mutualisation de ces fonctions. L'évolution de l'organisation de la recherche (accélération du financement de la recherche sur projets dans un contexte de regroupement des équipes) a pour conséquence une augmentation des tâches d'administration pour les chercheurs et enseignants-chercheurs dont ils ne peuvent s'acquitter correctement et sans qu'en pâtisse leur activité de recherche sans aide de proximité. Quant aux personnels ITA, qu'ils travaillent dans les délégations régionales, au siège ou dans les laboratoires, il est à craindre que la centralisation des services réalisée par des mobilités forcées et des mutualisations autoritaires ne dégrade encore davantage leurs conditions de travail. La réduction des personnels de soutien à la recherche et l'externalisation de ces fonctions sont d'autant plus inacceptables que, comme le prouvent les premiers audits, le CNRS est déjà confronté à un sous-encadrement des fonctions dites « support ».

Vote : 21 oui, 1 non.

Recommandation sur l'organisation de la discussion sur les divergences entre la direction de l'INSHS et les sections du CN relatives aux renouvellements, créations, suppressions et transformations d'unités, à P. Bourdelais, E. Bustarret et à tous les présidents de section de l'INSHS.

Le CSINSHS se réjouit d'avoir reçu dans des délais appropriés les documents nécessaires à la préparation de la discussion sur les divergences entre la direction de l'INSHS et les sections du CoNRS sur les suppressions, transformations et créations d'unités. Il souhaite cependant que les cas de divergence soient identifiés conjointement par les présidents de section, la direction de l'institut et la présidente du CSI. Dès lors, il lui semble que la réunion préalable entre tous ces acteurs (prévue par l'article 7, 2ème § de la décision 10003SGCN du 22 février 2010, signée A.Fuchs et rappelée par N. Le Gal Secrétaire générale du CoNRS, dans sa note du 21 juin 2011) devrait effectivement être organisée avant que les divergences lui soient présentées.

Vote : 22 oui.

Recommandation sur le périmétrage à A. Fuchs, P. Bourdelais, J. Bertrand, B. Chaudret et E. Bustarret.

Le CSINSHS prend acte de la proposition de périmétrage des sections et CID 2012-2016 issue de la réunion du 8 septembre et de leurs mots-clefs. Cette proposition lui semble satisfaisante et tient compte d'une partie de sa recommandation du 7 juillet 2011. L'effort de mise en cohérence supplémentaire des mots-clefs pourra éventuellement être réexaminé quand les sections et CID nouvellement élues auront adopté leurs propres mots-clefs.

Vote : 22 oui.

Recommandation sur les vœux d'affectation des candidats aux concours chercheurs à A. Fuchs, P. Bourdelais, E. Bustarret et à tous les présidents de section de l'INSHS.

Les sections de l'INSHS ont fait état au CSI des difficultés que l'abandon de la mention des vœux d'affectation des candidats dans les dossiers de candidature aux concours chercheurs 2011 a fait peser sur l'organisation des concours, du fait du soin qu'elles apportent à éviter les conflits d'intérêts. En conséquence, le CSINSHS recommande que ces vœux d'affectation soient de nouveau mentionnés explicitement dans les dossiers, en rappelant au besoin que ces vœux ne sont qu'indicatifs et que la décision d'affectation relève de la direction générale du CNRS, et d'elle seule.

Vote : 22 oui.

*Notes Conseil Scientifique du CNRS du 10 et 11 octobre 2011
par François Bonnarel, élu SNTRS-CGT*

Le Conseil Scientifique a discuté :

- 1) de la validation des demandes d'éméritat
- 2) du redécoupage des sections du comité national
- 3) des créations / suppressions de labos
- 4) de la politique de l'emploi (débat avec Fuchs !)
- 5) des recrutements chercheurs 2012 - Inglebert= (avis sur la répartition des emplois entre instituts)
- 6) du rapport d'auto-évaluation et comité AERES
- 7) un certain nombre de points ont été discutés par le CS de sa propre initiative : ils ont conduit à des recommandations.

1) Emeritat : les ITA (et les B) ne participaient pas à cette discussion. Le CS réduit aux membres A n'a discuté que des divergences entre DU/section et directions d'institut.

2) Le redécoupage des sections : approbation finale par le CS.

On rediscute des changements : découpage de la section 7. L'automatisme robotique se verra isolé des sciences pour l'ingénieur. J'avais été alerté par Christophe Fonte du mécontentement du conseil scientifique de l'INSIS à ce sujet. La réponse a porté sur des difficultés de communication (sic) entre les deux instituts (INSI/INS2I) liée à la personnalité de l'ex-directeur INSIS ! Sur le fond, la solution évoquée pour les labos relevant des diverses thématiques c'est le double rattachement.

Les changements à l'INSB n'ont pas appelé de remarques particulières pas plus que la suppression de la CID 42 (communication).

Un incident oppose les membres étrangers à la direction. Ils suggèrent que le découpage en ISHS est absurde. Bertrand leur répond que rien n'est possible que tout cela a déjà été discuté auparavant. Les membres étrangers (deux surtout) s'insurgent contre le fait qu'ils ne peuvent jouer leur rôle de conseiller dans ces conditions. Ceci conduira ensuite à une motion du CS. Ce qui est en question c'est le rôle "fin de course" du CS. Il ne peut guère plus qu'avaliser les choses. Une interaction avec les CSI permettant un travail en amont est à gagner.

3) Création/suppression de labos : le CS a suivi, en cas de désaccords (rares), l'avis des CSI contre la direction. Beaucoup de ce qui apparaît comme création/suppression résulte souvent d'ailleurs de transformations ou de fusions (nombre non négligeable). A noter un point important : le CS n'est pas consulté sur les refus de créations (puisque l'unité n'est pas encore comptabilisée).

Cet exercice a également été l'occasion d'un exposé de politique scientifique des directions d'Institut devant le CS. L'INSHS devra revenir, car ils n'ont rien présenté. L'INSU n'avait envoyé personne: refus de vote du CS sur les créations/suppressions en conséquence.

Lorsqu'est venu le représentant de l'INP, j'ai posé la question de notre jeune collègue démissionnaire du LAC. Je n'ai rien obtenu de très percutant comme réponse, sauf que le recrutement n'est pas fait à priori sur un labo précis et que l'institut peut apprécier où il est le mieux d'affecter la personne. Mon intervention soutenue pourtant par le président Chaudret a été taclée par les représentants étrangers qui ont été choqués d'une intervention sur un cas individuel !

Les points 4 et 5 étaient les plus importants politiquement ... Je ne suis pas complètement certain qu'ils aient été bien préparés par les élus.

4) Concernant la politique de l'emploi Fuchs réaffirme qu'il n'y aura pas de politique de priorités étroite, le fond c'est de recruter les meilleurs chercheurs. Il n'y a pas et n'y aura pas de priorité à l'embauche sur les Labex. Quand on dit que le CNRS soutient un projet Labex ou Idex, c'est en tant que projet et parce qu'il considère que les personnels CNRS y sont bien utilisés. En aucun cas il ne s'agit de faire une priorité de recrutement sur ces équipes incluses dans les Labex, l'exemple strasbourgeois : les UPR/UMR neurosciences situées hors "Perimex" seront toujours soutenues.

Commentaire : formellement c'est peut être vrai, mais c'est sans tenir compte du passage par la case AERES: Pour les projets de laboratoires de la vague C, par exemple, qui se sont montés en tenant compte de l'existence de ces Lab-Id-Ex, l'AERES peut aussi suggérer des restructurations. Et si le CNRS et les Universités suivent en gros les recommandations sans trop résister ceci résulterait en une restructuration. On l'a déjà vu en 2008 dans la

vague C avec les tentatives de dés-UMRisation, C'était le début des évaluations AERES. Donc Fuchs lénifie, il endort son monde.

On aurait du faire une recommandation préventive à mon avis. Mais ce ne fut pas possible d'en discuter avant le CS. Et pendant c'est infaisable.

5) Inglebert a fait son rapport sur les recrutements 2011, les emplois 2012 : grandes masses et répartition 2011 : 377 postes chercheurs pourvus au total c'est à dire un maintien a quelques unités près (à noter quand même que si on met exactement le même nombre au concours, il y a toujours quelques déchets - démissions, renoncations, postes non pourvus non réaffectés - et on fait décroître le nombre de fonctionnaires). Mais les départs en dehors des retraites (décès, démission) ne seront pas remplacés

En 2012, il y aura un maintien de l'emploi encore 25000 Titulaires + 2450 (contre 2500) CDD sur crédits d'état, auxquels s'ajoutent 8000 CDD sur ressources propres. Les CDD sur crédits d'Etat avaient été réduits l'année dernière drastiquement. On ne pouvait descendre plus bas ! Mais le nombre de départs en retraite baissant il y aura moins de recrutements. Pour les chercheurs il y aura 330 postes ouverts au concours. Dans la répartition sur laquelle on était consultés il y a baisse ou stabilité de la plupart des instituts sur les départs en retraite sauf l'INEE(+5), l'INS2I(+8) et l'INSIS (+3) qui continuent à bénéficier d'une politique de "peuplement". La baisse de INSHS (-10) est "moins forte" que les années précédentes. Je me suis abstenu.

Inglebert n'a rien dit de très neuf sur la RGPP. On ne touche pas aux ITA des labos en gros. Je réserve ma question sur la RGPP à la session de Novembre, celle du budget. On sera en pleine bagarre contre les mesures RGPP à ce moment là.

Au passage, il évoque la CDIisation des CDD et affirme qu'elle ne concerne que les CDI sur crédits d'Etat. Interrogé par moi là dessus il précise que la loi interdit de recruter des CDI sur ressources propres. Qu'à terme il faudra une autorisation de passer une partie des RP en crédits d'Etat. Il affirme que rien ne peut être fait de précis tant que la loi n'est pas votée et qu'il verra l'application avec les OS quand ce sera le cas. Il met en avant que ceci sera fait dans le cadre d'un plafond d'emploi stable et sous-entend ainsi que le recrutement de CDI se fera au détriment du nombre de fonctionnaires ce qui fait tiquer du côté des chercheurs et d'Alain Trautmann en particulier. Il va falloir faire voler en éclat cette question de plafond d'emploi.

6) Evaluation du CNRS par l'AERES

Cette année les établissements, EPST, Universités doivent fournir un rapport d'autoévaluation à l'AERES en préalable à l'examen par le comité d'évaluation. Comme partout (j'ai vu ça à l'UDS aussi) ces rapports sont présentés aux instances élues une fois rédigées par des commissions nommées par les directions et déjà envoyées ! Un rapport d'autoévaluation ça ne se vote pas.

Le conseil a noté que si ce rapport a valorisé la notion de taille de l'établissement pour l'interdisciplinarité, il a négligé l'existence du comité national, préférant valoriser la création des instituts.

Le comité 'évaluation sera présidé par Busquin, ex-commissaire européen à la recherche, vous savez l'homme de la "stratégie de Lisbonne" en 2000, construire une "économie de la connaissance" à l'horizon 2010. Bref la "marchandisation" de la science... Il ne comporte comme vous savez aucun représentant proposé par le comité national.

7) Discussions et recommandations du conseil ... Vous les avez lues dans le CR commun des élus.

Il y en a une sur l'éméritat, une sur les UMR, une sur les représentants du comité national à l'AERES, une sur les recrutements interdisciplinaires, et une sur la frustration des élus et nommés du CS de ne jouer qu'un rôle de chambre d'enregistrement.

La recommandation sur les UMR est issue du travail d'une commission dirigée par une nommée, mais à laquelle Chaudret, Jauffret et moi ont participé. A mon sens si elle rappelle l'essentiel pour la défense des UMR, de l'emploi pérenne dans les unités et du financement récurrent, elle se perd dans des détails qui intéressent surtout les DU et perd du coup un peu de force politique.

Mais travailler au consensus élus/nommés ça donne ça parfois !

Je travaille actuellement sur les TGIR en commission et la direction du CNRS aimerait bien qu'on lui dise comment économiser de l'argent. On ne le fera pas mais je rapporterai là dessus le 14/15 Novembre.

Au cours de cette séance du Conseil Scientifique, plusieurs questions importantes ont été discutées. On trouvera notamment dans ce compte-rendu une recommandation sur les UMR, une discussion sur des points d'actualité, un échange avec la direction du CNRS sur les recrutements 2012, et une information qui a été donnée au CS sur l'évaluation du CNRS par l'AERES.

Soulignons d'emblée qu'à plusieurs reprises, le CS a été placé par la direction du CNRS devant des faits accomplis. Sur plusieurs questions qui relevaient de sa compétence, le CS était traité comme une simple chambre d'enregistrement, ce qui a profondément contrarié, pour ne pas dire plus, plusieurs membres du CS, en particulier ceux qui étaient venus de Belgique, d'Italie, d'Espagne ou du Canada, et qui avaient l'impression de ne servir à rien (voir dernière recommandation de ce CS).

Au moins ce compte-rendu peut-il servir à transmettre rapidement des informations importantes aux personnels travaillant au CNRS, et à rendre compte publiquement d'un certain nombre de débats et de prises de position de la communauté scientifique.

Les points qui suivent apparaissent en suivant l'ordre du jour de la réunion.

Éméritat

On rappelle que l'éméritat permet à des chercheurs ayant atteint l'âge de la retraite, de continuer à travailler au laboratoire, sans gratification ni prise de responsabilité, mais en pouvant participer à des projets et demandes de financement. Chaque demande d'éméritat avait fait l'objet d'avis du DU de l'unité concernée, d'une section du Comité National, et de la direction de l'Institut concerné. Le CS n'a discuté que des rares cas où certains de ces avis étaient divergents. Le CS a également rédigé sur ce sujet une recommandation visant à clarifier les critères à utiliser pour accepter ou refuser un éméritat (Annexe 1)

Rapport sur les UMR, présenté par Laurence Eymard, pour le groupe de travail qui a travaillé sur cette question.

Sur la recommandation proposée à ce sujet, le CS a discuté de modifications concernant la suppression de la note unique de l'AERES¹⁵, l'importance de la mutualisation des contrats, l'importance du Conseil de labo, la limitation des CDD pour personnels de soutien. Une recommandation a été adoptée à l'unanimité (Annexe 1).

Actualités

Etienne Bustarret, président de la CPCN¹⁶, et Bruno Chaudret, président du CS, ont rappelé pourquoi ils ne s'étaient pas rendus à une réunion du 8 sept au siège du CNRS, censée réunir le C3N (bureau de la CPCN, bureau du CS, conférence des présidents des Conseils Scientifiques d'Institut). Une raison explicite était que pour cette réunion, l'ensemble du C3N n'avait pas été convoqué, le bureau du CS n'ayant pas été invité à cette réunion. Dans le même registre, E. Bustarret a regretté la marginalisation du Comité National, par la direction du CNRS, qui s'est manifestée à plusieurs reprises ces derniers temps. E. Bustarret espère que les choses vont changer dans la période à venir.

Une motion sur les nominations de personnalités scientifiques à l'AERES a été proposée par la CPCN le 7 octobre (Annexe 1). Cette motion porte sur le fait que l'AERES n'a retenu aucun des noms proposés, et n'a pas donné les raisons de ses choix différents. Le CS décide de faire sienne la recommandation de la CPCN.

Le CS souhaite améliorer le lien avec les CSI, et souhaite que des membres du CS soient invités à ces CSI. Au sein du CS, sont volontaires pour cela :

- IN2P3 : Paolo Prinetto
- INSMI : Arnaud Le Ny
- INP : Dominique Langevin
- INC : Jean-Marc Douillard, Bruno Chaudret
- INEE : Yvon Le Maho
- INSU : Laurence Eymard
- INSB : Renée Ventura, Alain Trautmann
- INSII : Eric Remila, Claude Lepape-Gardeux
- INSIS : Sébastien Candell
- INSHS : Sylvette Deneffle

¹⁴ CR discuté par les élus au CS

² La direction de l'AERES veut absolument garder cette note. Voici ce que déclarait dans une interview Didier Houssin, directeur de l'AERES, le 29 septembre : « *Nous réfléchissons depuis longtemps sur la notation. Nous pourrions abandonner l'attribution d'une note globale [aux unités de recherche et formations Ndlr] et délivrer une notation multicritère. Mais je gage que si l'AERES ne prend pas ses responsabilités en cette matière, d'autres, comme l'ANR, le feront à sa place* ». On voit que la lutte d'influence entre AERES et ANR n'est pas étrangère à cette insistance.

¹⁶ CPCN = Conférence des Présidents du Comité National

Bruno Chaudret prendra contact avec les présidents de CSI pour leur exprimer ce souhait.

Sections du Comité National 2012-2016 (Présentation par Joël Bertrand, directeur général délégué à la science)

Actuellement au CNRS, il y a > 1000 UMR et 68 UPR. Le Comité National est formé de 40 sections (21 membres chacune, incluant 14 élus et 7 nommés) + 5 CID (commissions interdisciplinaires). La CPCN a ainsi 45 membres, et un bureau de 9 personnes. Chaque section correspond à 150-400 chercheurs (~12000 en tout au CNRS).

Parmi les principaux changements de périmètre de sections (voir détails en Annexe 2), la section 7, d'une taille nettement supérieure aux autres, en termes de chercheurs rattachés, a été coupée en 2. Le CSI INSIS a regretté un temps que les collègues d'automatisme et robotique se voient coupés du reste des sciences pour l'ingénieur. Joël Bertrand rappelle que les laboratoires peuvent avoir des rattachements secondaires à un autre institut. Par ailleurs, un redécoupage des sections relevant de l'INSB a été effectué. La CID 42 (Sciences de la communication) ne sera pas reconduite. Il y a enfin quelques changements de numéros (les mathématiques passant du numéro 1 à 41).

Dominique Allart, collègue belge, historienne de l'art spécialisée dans la période de jonction entre le Moyen Âge et les Temps moderne, explique que le découpage des sections SHS 32 à 35 lui semble peu respectueux des pratiques effectives de la recherche dans ces domaines. Une spécialité comme la sienne ne se reconnaîtrait dans aucune de ces sections (32 Mondes anciens et médiévaux / 33 Mondes modernes et contemporains / 34 Langues, langage, discours / 35 Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts), et il est probable que ce découpage crée des frontières arbitraires et embarrassantes pour bien d'autres chercheurs, tout en créant une section "fourre-tout", la 35. Il est regrettable que le CS n'ait pas eu l'occasion de s'exprimer sur cette question.

Marc Lucotte (Canada) déplore que l'avis du CS soit demandé en fin de consultation, quand les choix sont définitifs.

J. Bertrand : « *Le président du CNRS et celui de l'INSERM ont considéré qu'il n'était pas inutile de rapprocher les contours des sections du CoNRS et des CSS pour permettre aux jeunes chercheurs de s'y retrouver* ».

Commentaire : cette phrase témoigne d'une attention touchante pour les jeunes chercheurs présumés mal informés. Elle fait écho à la décision que Messieurs Fuchs et Syrota avaient prise en janvier 2011. Ils avaient confié à la commission Egly-Méchali le soin de préparer (sans avis du CS) un redécoupage qui aurait permis d'organiser des auditions communes par les jurys CNRS et INSERM, ce que beaucoup ont vu comme l'amorce d'une fusion des concours INSERM et INSB. Cette initiative a fait long feu. Momentanément.

Avis du Conseil sur le re-périmétrage : **25** Votants (**14** favorables, **10** abstentions, **1** défavorable)

Créations/suppressions d'unités de recherche

Ces propositions devaient être précédées d'un exposé de politique scientifique par les directeurs d'Institut ou un représentant. Ces exposés ont été de qualité très inégale. Ceux des directeurs de l'Institut de Chimie et de l'IN2P3 étaient particulièrement bien faits. La direction de l'INSU n'avait pas jugé utile de déléguer quiconque. Sur les suppressions d'unités, dans les très rares cas de désaccord entre les avis de la direction d'Institut et celui du CSI, c'est l'avis de ce dernier qui a été suivi par le CS. Pour l'INSHS et l'INSU, le CS reporte son avis à une session ultérieure, faute d'informations suffisantes.

Le CS regrette par ailleurs de ne pas être saisi des demandes de créations d'unités non satisfaites, ce qui repose la question des relations CS-CSI (voir § Actualités ci-dessus).

Le cas d'une jeune recrutée dont le souhait d'affectation a été contrarié par la direction de l'INP conduisant à sa démission du CNRS a été évoqué avec le représentant de l'INP qui n'a pas répondu sur le fond... Cette question a suscité un débat dans le CS sur l'opportunité de poser ce type de questions individuelles en CS. Mais où ce type de question peut-il être débattu ?

Recrutements 2012, présentation par Alain Fuchs (AF)

Voici quelques extraits des propos du président du CNRS.

Il n'y a pas eu de pression de quiconque, sur le CNRS, concernant les recrutements. Mais dans le paysage mouvant d'aujourd'hui, il y a des lignes de force, qui ont commencé à se dessiner depuis une quinzaine d'années, avec regroupements d'universités (car aujourd'hui nous n'avons pas encore de vraies universités...), donc politiques de sites auxquelles le CNRS souhaite participer. Nos priorités sont : 1) recruter les meilleurs chercheurs sur des concours ouverts 2) Avoir quelques priorités thématiques ou géographiques, souples, modifiables par les sections (ce propos était peu clair). Au passage, AF a critiqué le fait que les profils pour les recrutements d'EC soient selon lui souvent trop étroits.

Il n'est pas honteux qu'un organisme ait des priorités scientifiques, et utilise 3 outils ; 1) Le fléchage de postes (à utiliser avec modération, AF a entendu le message) 2) Le coloriage (c'est-à-dire l'annonce qu'un des postes

d'un concours ouvert viserait un recrutement de préférence dans une thématique donnée) (AF ajoute : sur plusieurs années, pour constituer un vivier (?) pas clair). 3) Affectation autoritaire, ailleurs que dans le laboratoire souhaité (utilisation exceptionnelle).

La lettre aux directeurs d'unité a soulevé quelque émotion ... car certaines formulations ont été mal prises. Les priorités ne seront pas dans les arrêtés de concours, mais visibles sur les sites des Instituts. Contrairement à ce qui avait été annoncé en juillet, les réformes proposées ne concerneront pas les recrutements 2012.

Bruno Chaudret a interrogé AF sur la signification d'une politique de site et son lien avec les Investissements d'Avenir. AF a répondu que 85% des ressources du CNRS sont déjà regroupés sur 15-20 sites, avec beaucoup de partenaires. *On sera plus efficaces avec un nombre de partenaires plus réduits, avec des conventions de site.* R. Ventura cite alors des extraits de la convention du projet Idex de Saclay (avec une FCS¹⁷ où le CNRS a 7 sièges sur 124) concernant la concertation entre partenaires pour les recrutements de personnel dans l'Idex, qui lie les choix du CNRS à la gouvernance de l'Idex, et avec un poids très réduit dans cette gouvernance.

AF : *Le CNRS continuera à soutenir ses sites hors Idex. Aucune ressource du CNRS ne sera gagée dans les Idex. Il n'est pas question que le CNRS engage l'ensemble de ses ressources dans les Investissements d'avenir* (sic).

G Baldacci a demandé pourquoi le lieu d'affectation souhaité par le candidat ne leur est plus demandé (sous-entendu : n'est-ce pas pour donner à la direction la possibilité d'affecter les nouveaux chercheurs là où elle l'entend ?)

A Trautmann a déploré le flou des réponses de AF sur les engagements du CNRS dans les conventions Idex. AF a répondu que, *certes, l'ANR effectue des pressions bureaucratiques pour que les ressources engagées soient chiffrées, mais le CNRS y résiste et, sur la question des ressources, la preuve du soutien du CNRS réside dans l'importance des ressources déjà engagées sur le site, et qui seront normalement renouvelées si le projet marche. Les conventions des Idex ne contiennent aucun engagement chiffré du CNRS, en termes de ressources humaines.*

Pour Ph. Jauffret, il est irréalisable en pratique de considérer le critère d'affectation comme secondaire par rapport au critère de qualité scientifique comme le souhaite AF : Du moment que le principe d'un fléchage est admis, le jury doit évaluer l'adéquation au poste fléché et le critère de qualité devient forcément secondaire pour les postes concernés.

Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, a présenté le document « Campagne de recrutements chercheurs 2012 ».

Il présente le nouveau DRH, Christophe Coudroy.

Le CAS (Compte d'Affectation Spéciale) est celui sur lequel sont payées les pensions. La masse salariale avant mise en réserve (~2 milliards), augmentera en 2012 de 1.2%, soit moins que l'inflation. Mais après soustraction de la mise en réserve + CAS, la masse salariale baissera de 0.3%.

L'emploi est contraint par un plafond d'emplois autorisé par le Parlement, en ETP, ou en ETPT (ETP travaillés). Le plafond parlementaire est de ~28000 postes sur subventions d'Etat (dont 2500 contractuels), et ~8000 sur ressources propres. Et, de fait, environ un quart des personnes travaillant au CNRS sont en CDD. Par ailleurs ~1/4 du budget du CNRS est sur ressources propres.

Pour les créations de postes en 2012, tous les départs à la retraite seront remplacés (bonne nouvelle par rapport à d'autres secteurs), mais il y aura moins de départs à la retraite en 2012 que les années précédentes, loi sur les retraites oblige, donc il y aura moins de recrutements en 2012 qu'en 2011 : 760 (330 chercheurs et 430 ITA) en 2012 au lieu de 820 (377 chercheurs ouverts, 373 recrutés) en 2011.

Précisions sur les nouveaux postes de chercheurs : 348 (330 départs retraite + 8 accueils détachement + 10 titularisations handicap). Donc 330 recrutements chercheurs contre 377 en 2011 (-12%). Ils seront répartis comme suit (décision annoncée au CS auquel on ne demande pas son avis, seulement son accord).

¹⁷ FCS = Fondation de coopération scientifique, nouvelle structure impliquée dans la gouvernance de certains Idex

Recrutements 2012											
Instituts	IN2P3	INC	INEE	INP	INS2I	INSB	INSHS	INSIS	INSMI	INSU	TOTAL
Rappel 2011	19	40	35	36	19	62	85	41	20	20	377
Départs à la retraite prévus	14	43	15	28	9	62	97	22	14	24	328
Concours	14	42	20	28	17	60	87	25	17	20	330
Accueils détachement											8
Titularisation CDD handicap	1	1	1	2		1	2	1		1	10
TOTAL											348

Le Conseil se prononce sur la répartition des postes entre instituts.

Avis du Conseil : 21 votants (17 favorables, 4 abstentions)

Le soutien à l'interdisciplinarité est censé concerner, d'une façon ou une autre, 20% des postes (CID, ou postes concernant plusieurs instituts)(c'est l'annonce de la direction, sans que le CS ait pu en vérifier la validité). Aide spéciale à l'INSMI (17 postes pour 14 départs) l'INSII (17 pour 9 départs) et l'INEE (20 pour 15). Effort pour les SHS avec remplacements de 90% des départs à la retraite (87 postes contre 76 en 2011), après plusieurs années de réduction des effectifs.

Question de L. Eymard sur l'impact de la RGPP¹⁸ sur l'emploi ITA. Réponse ; le rapport de l'IGAENR¹⁹ sur l'application de la RGPP au CNRS (sur chiffres de fin 2009) est attendu pour le 20 octobre. Il sera rendu public. XI compte bien le discuter sur la base de ses propres chiffres, plus complets et plus récents. Une rencontre avec les organisations syndicales sur ce sujet est prévue le 28 octobre. Le CS pourra reprendre cette question lors de la session de Novembre

Question sur le fait que, les recrutements se faisant de plus en plus tard, il serait légitime de tenir compte de cet âge pour accélérer les carrières. Réponse : carrières accélérées et nombre de recrutements contribuent tous deux à l'enveloppe globale et limitée consacrée à l'emploi.

Question sur les CDI sur ressources propres du CNRS. Réponse : on attend la loi sur la CDIisation²⁰, qui devrait bientôt être discutée par le Parlement. En attendant, le CNRS est le seul à avoir accepté de prolonger des CDD (au-delà de 6 ans ?), en attendant la loi²¹. Ne pas oublier que cette enveloppe aussi sera imputée à l'enveloppe globale et limitée consacrée à l'emploi, et contrainte par le plafond d'emploi défini plus haut, qui inclue contractuels et fonctionnaires.

X. Inglebert souligne très justement que le devoir d'un employeur qui emploie des CDD, c'est aussi d'assumer ses responsabilités sur l'après-CDD, en aidant à l'embauche de ces CDD par d'autres employeurs, après un CDD au CNRS. Il y a des délégations régionales qui font cela très bien. Remarque des rédacteurs de ce CR : bien des chefs d'équipe ou directeurs de laboratoires feraient bien d'avoir aussi cette préoccupation.

Question sur la masse salariale : une personne qui part à la retraite est payée plus cher qu'un nouveau recruté. Où passe la différence ? Réponse, en réalité, d'autres exigences budgétaires font que, à effectifs constants, la masse salariale augmente chaque année.

Jean-Noel Verpeaux (responsable de la coordination avec les partenaires du CNRS sur le territoire). Exposé sur l'évaluation du CNRS par l'AERES.

Le rapport d'autoévaluation du CNRS a été remis à l'AERES fin septembre 2011 (Ph Tchamitchian). Le groupe de travail qui a travaillé dessus était présidé par Hélène Naftalski (directrice de cabinet de A. Fuchs). Une fois de plus, sur cette question importante, aucun avis n'a été demandé au CS, traité comme une chambre d'enregistrement.

¹⁸ La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) est un programme touchant l'ensemble des politiques publiques et l'ensemble des ministères, lancé en juin 2007. Elle vise à améliorer le fonctionnement des administrations, en pratique à faire des économies en regroupant des services.

¹⁹ IGAENR = Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

²⁰ CDIisation= néologisme signifiant transformation de CDD en CDI. Cette loi devrait empêcher qu'une fonction permanente soit assurée par une même personne qui enchaînerait des CDD pendant plus de 6 ans.

²¹ Cette mesure « conservatoire » ne peut toutefois légalement concerner que les CDD sur subvention d'état, selon Xavier Inglebert, et pas les CDD sur ressources propres (majoritaires), puisque les ressources impliquées ne sont dans ce cas pas permanentes. Pour l'instant, on ne connaît pas complètement le périmètre d'éligibilité de la CDIisation qui sera défini dans la loi mais il concernera lui sans ambiguïté des personnels sur ressources propres.

Une liste partielle d'experts a été transmise par l'AERES le 7 octobre. Le comité d'évaluation travaillera du 5 au 8 décembre 2011. Ce comité sera présidé par Philippe Busquin, ancien commissaire européen chargé de la recherche, ancien ministre (Belgique).

Après la présentation de J-N Verpeaux, remarque de Bruno Chaudret : une des originalités du CNRS, l'existence du Comité National, aurait mérité, notamment pour les experts étrangers, une meilleure présentation générale. Idem, à un moindre degré pour les UMR. E. Bustarret revient sur le même point. Il rappelle par ailleurs l'importance du rôle de labellisation qu'a eu (et qu'a encore) le CNRS.

Extrait du rapport indiquant que, pour l'organisation et le fonctionnement de la recherche, le CNRS accorde désormais plus d'importance aux IDEX qu'aux UMR :

(...) Le CNRS s'engage pleinement dans la réforme du paysage national de la recherche et de l'enseignement supérieur et dans la construction de l'Europe de la recherche.

La mise en place effective de cette politique de site implique un changement de niveau des relations partenariales entre le CNRS et les établissements universitaires : passage du co-pilotage d'unités de recherche à la co-construction de (puis à l'entrée dans) les futures grandes universités de recherche, notamment via les programmes « Investissement d'avenir » (...)

Annexe 1 : recommandations

1) Recommandation sur l'attribution de l'éméritat

Pour l'attribution de l'éméritat, le Conseil scientifique est attaché à ce que soit pris en compte en priorité l'intérêt du laboratoire. Il rappelle que les trois critères principaux pour cette attribution sont l'activité scientifique, la transmission des connaissances, ainsi que le rôle dans l'animation de la communauté scientifique.

Vote du Conseil : 20 votants (20 favorables)

2) Recommandation sur les UMR

L'UMR, UPR ou autre organisation de ce type se caractérise par un ensemble d'équipes (d'un ou plus d'un organisme ou établissement d'enseignement supérieur) partageant un projet scientifique commun (et éventuellement une activité de services à la recherche) pour une durée de plusieurs années (durée d'un contrat) avec une gouvernance organisée et un partage de moyens et personnels. **Cette structure fondée sur la collaboration, et laissant la liberté aux chercheurs de développer des idées originales doit rester la structure de base de la recherche française.** Elle est spécifique à notre système, même si des départements d'universités jouent ce rôle dans d'autres pays. Nous l'appelons le « **laboratoire** » dans la suite.

Le laboratoire ne doit pas être considéré comme une structure pérenne, mais faire l'objet d'une auto-évaluation et d'une évaluation contractuelle. Le principe de l'évaluation par des comités de visite indépendants et représentatifs des différents métiers de la recherche est utile et peut fournir des recommandations pertinentes au laboratoire. Mais la notation actuelle des équipes par l'AERES, et l'interclassement des unités par vagues conduit à des effets pervers : stigmatisation des unités classées « B », surenchères et lobbies pour le classement « A+ » selon les disciplines, utilisation excessive de ces notes (par les universités, les appels à projets « initiative d'excellence »...).

Recommandations:

1. supprimer la note unique et la remplacer par plusieurs évaluations (gouvernance, projet, production,...), afin de mettre en évidence les éléments d'excellence aussi bien que ceux à améliorer ;
2. envisager une ré-évaluation intermédiaire en cas de mauvaise évaluation (par exemple à la demande du laboratoire, ou en cas d'évolution du périmètre du laboratoire), après prise en compte des recommandations de l'évaluation initiale ;
3. maintenir, voire renforcer (si le laboratoire relève de plusieurs sections) la présence de représentants du CoCNRS dans les comités pour assurer la cohérence des évaluations des chercheurs et des laboratoires.

Le contrat d'objectifs et de moyens, formalisant le soutien de l'ensemble des tutelles de l'UMR, est indispensable pour permettre de mener la politique scientifique du laboratoire. Il doit permettre un équilibre entre ressources « de base » et contrats de ressources propres. Pour ce qui concerne les personnels, ce contrat doit permettre d'assurer les fonctions de support et soutien au laboratoire dans la durée, en maintenant une large majorité de personnel statutaire, en réservant les emplois contractuels à des missions temporaires. Les contrats ANR ou européens (ou autres contrats) doivent contribuer au projet du laboratoire (préciput), puisqu'ils en utilisent les moyens. Ce contrat doit lier le laboratoire, donc aussi ses personnels, aux tutelles, autour du projet scientifique et du directeur de laboratoire.

Recommandations :

4. donner une lettre de mission au directeur, de la part des différentes tutelles, précisant ses responsabilités vis-à-vis des personnels, des instances statutaires (conseil de laboratoire ou autre) et des projets scientifiques, et son mandat de direction (projet et politique pour la durée du contrat) ;
5. obtenir que tout contrat engageant un personnel du laboratoire et devant y être géré soit signé par le directeur, et que le laboratoire bénéficie du préciput du contrat ;
6. pour l'évaluation du directeur, assurer une co-évaluation équilibrée entre recherche et management, prévoir un véritable directeur administratif dans l'équipe de direction pour les gros laboratoires.

Vote du Conseil : 20 votants (20 favorables)

3) Recommandation sur les représentants des instances d'évaluation au Conseil de l'AERES

Le Conseil scientifique fait sienne la motion adoptée par la Conférence des présidents (CPCN) : la Conférence des présidents (CPCN) des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) a constaté la publication au Journal officiel du décret daté du 12 mai 2011 portant nomination des nouveaux membres du conseil de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Elle regrette profondément qu'aucune des trois personnes proposées par l'ensemble des instances du Comité national n'ait été retenue par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et souligne que le CoNRS ne se trouve de ce fait plus représenté au sein du conseil de l'agence. La CPCN constate également le point qui suit. Quatre membres du conseil auraient dû être nommés « au titre des chercheurs, ingénieurs ou enseignant-chercheurs proposés par les instances d'évaluation compétentes en matière d'enseignement supérieur et de recherche » en application du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006 « relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ». Il s'est avéré jusqu'à présent impossible d'avoir du MESR communication des informations sur les instances qui ont proposé les personnes retenues et donc de vérifier que leur nomination n'est pas entachée d'irrégularité, ce qui compromettrait la validité des décisions du conseil de l'AERES. La CPCN demande en conséquence que soient rendus publics les documents justifiant les nominations effectuées. Elle demande également que la composition du conseil de l'AERES soit révisée de façon à respecter les textes réglementaires et à assurer une représentation des instances d'évaluation, et en particulier du CoNRS, conforme à l'esprit de ces textes.

Vote du Conseil : 20 votants (19 favorables, 1 abstention)

4) Recommandation sur les recrutements afférents à l'interdisciplinarité

La direction du CNRS met l'accent, pour la prochaine campagne de recrutement de chercheurs, sur l'importance de l'interdisciplinarité. Le CS estime que le CNRS dispose de bons outils pour cela ; l'usage d'autres outils devrait être évité. Cette recommandation se situe dans le cadre des discussions sur le périmétrage des sections et commissions interdisciplinaires du CNRS de 2011.

1) L'accompagnement de l'interdisciplinarité doit continuer à passer par la création de postes dans les CID (Commissions Interdisciplinaires), et par l'attention portée, au sein des sections, à l'interdisciplinarité dont ils sont proches (*bottom-up*), en se faisant assister d'experts externes. Elle ne doit pas passer par le fléchage (*top down*), une méthode qui doit être abandonnée.

2) La transformation de CID en sections ne doit se faire que lorsque la communauté scientifique correspondante atteint une taille suffisante, en particulier quand elle s'est structurée en laboratoires, mais ce changement ne doit pas se faire trop vite. Les CID remplissent une fonction utile pendant la période d'émergence de cette communauté. Leur durée de vie ne doit pas être fixée à l'avance. Une alternative à une transformation en sections est un rattachement de la communauté scientifique correspondante à différentes sections.

3) L'existence d'Instituts strictement cloisonnés poserait un sérieux problème lors de la transformation de CID en sections (par ex pour le rattachement d'une éventuelle nouvelle section « modélisation et bioinformatique », création qui serait aujourd'hui prématurée). Une ouverture des frontières entre Instituts doit être organisée, avec de véritables sections d'interface rattachées à parts égales à plusieurs Instituts.

4) Dans un champ interdisciplinaire (comme la bioinformatique), il est nécessaire de prendre en compte deux besoins : le développement de nouveaux concepts et outils, et leur mise en œuvre dans les laboratoires, ce qui exige la création de postes de chercheurs et d'ingénieurs (avec un suivi ad hoc).

5) Le problème du suivi des chercheurs recrutés en CID et affectés à une section du Comité National peut se faire par un double rapport sur l'activité du chercheur par la CID et par la section de rattachement.

Vote du Conseil : 18 votants (17 favorables, 1 abstention)

5) Recommandation sur le fonctionnement du CS

Le CS regrette vivement de n'être informé qu'a posteriori des textes produits par le CNRS et des grandes directions de sa politique. Il rappelle à la direction du CNRS sa volonté d'exercer pleinement sa mission de conseil constructif dans le domaine scientifique et de participer à la vie de l'organisme.

Il met en garde la direction sur le désintérêt qui pourrait s'emparer des membres du CS qui font un gros effort pour être présents, notamment nos collègues étrangers, si le rôle du CS se limitait à celui d'une chambre d'enregistrement.

Vote du Conseil : 19 votants (19 favorables)

Annexe 2

Découpage sections CNRS 2012-2016.

N° 2012 2016	Intitulés Mandat 2012 - 2016	Institut principal	Institut(s) secondaire(s)
1	Interactions, particules, noyaux du laboratoire au cosmos	IN2P3	
2	Théories physiques : méthodes, modèles et applications	INP	
3	Matière condensée : structures et propriétés électroniques	INP	
4	Atomes et molécules - Optique et lasers - Plasmas chauds	INP	
5	Matière condensée : organisation et dynamique	INP	
6	Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentation, exploitations	INS2I	
7	Sciences de l'information : traitements, commandes, robots, images, contenus, interactions, signaux et langues	INS2I	INSIS
8	Micro- et nanotechnologies, Micro- et nanosystèmes, Photonique, Electronique, Electromagnétisme, Energie électrique	INSIS	
9	Ingénierie des matériaux et des structures - Mécanique des solides -Biomécanique - Acoustique	INSIS	
10	Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation	INSIS	
11	Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions	INC	INP
12	Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés	INC	
13	Chimie Physique, Théorique et Analytique	INC	
14	Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés	INC	
15	Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés	INC	
16	Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique	INC	INSB
17	Système solaire et univers lointain	INSU	
18	Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles	INSU	
19	Système Terre : enveloppes superficielles	INSU	
20	Biologie Moléculaire et Structurale, Biochimie	INSB	INC
21	Organisation, Expression, Evolution des génomes. Bioinformatique et Biologie des systèmes	INSB	
22	Biologie Cellulaire, Développement, Evolution-Développement, Reproduction	INSB	
23	Biologie végétale intégrative	INSB	INEE
24	Physiologie, vieillissement, Tumorigenèse	INSB	
25	Neurobiologie Moléculaire et Cellulaire, Neurophysiologie	INSB	

26	Cerveau, Cognition et Comportement	INSB	INSHS
27	Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation	INSB	
28	Pharmacologie, Bio-ingénierie, Imagerie, Biotechnologie	INSB	INSIS
29	Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés	INEE	INSB
30	Surface continentale et interfaces	INEE - INSU	
31	Hommes et milieux : évolution, interactions	INEE	INSHS
32	Mondes anciens et médiévaux	INSHS	
33	Mondes modernes et contemporains	INSHS	
34	Sciences du Langage	INSHS	
35	Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art	INSHS	
36	Sociologie et sciences du droit	INSHS	
37	Économie et gestion	INSHS	
38	Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines	INSHS	
39	Espaces, territoires et sociétés	INSHS	INEE
40	Politique, pouvoir, organisation	INSHS	
41	Mathématiques et interactions des mathématiques	INSMI	

Propositions nouvelles CID :

CID	Intitulés Mandat 2012 - 2016	Direction	Institut(s)
50	Gestion de la recherche	DGDR	
51	Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques	DGDS	INSB, INEE, INS2I, INSMI, INP, INC
52	Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel	DGDS	INEE, INSHS, INSU, INC
53	Méthodes, pratiques et communication des sciences et des techniques	DGDS	INSHS + les 9 autres instituts
54	Interfaces des sciences du vivant avec les sciences de la matière et l'ingénierie	DGDS	INP, INC, INSB, INEE, INSIS, IN2P3

Conseil Scientifique d'INSU

C.R de la Réunion du 27 octobre 2011

Ordre du jour: (fourni en annexe).

Réunion plénière du CS-INSU prévue chargée (cf. OdJ en annexe) avec la séquence "questions au DGD-S", mais Joel Bertrand a fait savoir peu de temps avant le début de séance qu'il était "empêché". Les points 1 & 2 de l'OdJ ont donc été abandonnés.

C'est bien dommage car le conseil lui avait préparé une page de questions précises !!! (document mis en annexe.)

La veille, le directeur de l'INSU (JF Stephan) avait averti la présidente qu'il ne pourrait pas assister à la réunion (pb personnel). Les points 5 & 6 de l'OdJ ont donc aussi été reportés au 10 janvier 2012, date de la prochaine réunion.

Laurence Eymard, directrice de LOCEAN assiste à la réunion en tant que représentante du CS CNRS; nouvelle disposition qui fait suite à la demande du CS CNRS & qui concerne tous les CS.

✓ Nouveaux membres CS & bureau:

Suite aux promotions ou changements de fonctions, certains membres ont du démissionner. La présidente présente les deux nouveaux membres : Veronique Farra élue en juillet (Phys. Adj. IPGP) et Corinne Leyval (DR1 UMR7137 Nancy).

Le bureau a du être également reconstitué suite aux démissions obligatoires:

François Hammer est élu à l'unanimité (19 voix) comme nouveau secrétaire scientifique et devient membre de droit du bureau du CSI.

✓ Rapport de prospective :

Suite aux nombreuses demandes de corrections, (en particulier la conclusion), demandées par les membres de la communauté AA, le CS crée un groupe de travail qui devra rendre ses conclusions à la séance de 10 janvier 2012. Ce groupe interdisciplinaire est constitué de Thierry Forveille (IPAG);- François Métivier (IPGP); Christine Joblin (IRAP); Karine Desboeufs (LISA); Claude Roy (LPO).

✓ Discussion sur l'organisation des rencontres avec CS d'autres instituts;:

En vue de favoriser les échanges entre CSI, la présidente avait proposé d'inviter d'autres CSI aux réunions mais pour des raisons principalement logistiques ce n'est pas évident; une variante consisterait à accueillir que les membres des bureaux, soit faire des réunions entre bureaux.

✓ Gestion des postes:

L. Eymard (CS CNRS), rapporte qu'A. Fuchs a annoncé que le budget du CNRS ne serait connu que fin décembre 2011, à propos des postes de chercheurs, le fléchage (pas systématique) serait encore la règle pour 2012; il y aura également quelques "coloriages".

Coté RGPP, le président A.F a indiqué que "ce n'est qu'à compter de 2013 que les impacts seraient visibles et les nouveautés RGPP seront en application ". Certains Directeurs Scientifiques ont semble-t-il anticipé et déjà commencé à appliquer certaines dispositions de la RGPP.

✓ Cas particulier de CDD:

De plus en plus de collègues (en particulier de la communauté AA, mais pas que !!!) font part de problème de non renouvellement de contrats dans leurs unités ou de CDD renouvelés pour une seule année. Cette pratique a non seulement un effet intolérable sur les personnels concernés mais aussi sur le déroulement des projets dans lesquels ils sont impliqués. Ce problème n'est pas réservé aux

Conseil Scientifique d'INSU

ITA, mais c'est la population la plus impactée. Monique Arnaud (CEA) fait remarquer que nombre de chercheurs étrangers se retrouvent face à ce problème.

Le Conseil décide d'écrire une recommandation sur ce sujet.

Il n'y aura pas de titularisation globale et systématique des CDD, en fait ; il est très difficile de connaître les règles sur lesquelles s'appuient les DAS pour ne pas renouveler les CDD pour au moins 3 ans. Cependant, depuis la réunion du CSINSU on a reçu le document correspondant aux règles de CDIisation, (mis en annexe).

✓ Présentation OSU-Nord:

Le projet OSU-Nord avait déjà été proposé au CSINSU fin juillet mais devant une assemblée réduite; les rapporteurs du projet, C. Mari (OA) ; F Métivier (ST); D. Néraudeau (ST) communiquent tour à tour leurs remarques.

Patrick Cordier refait une présentation du projet un peu plus détaillée qu'en juillet suivie d'une séance de questions de l'assemblée.

Vote sur l'opportunité de la création de l'OSU-Nord:

Votants: 19; 15 "Avis favorable"; 0 "Non"; 4 "Abstentions" dont la mienne.

Je n'ai pas entendu de réponses suffisamment claires voire rassurantes à propos des effets de la mutualisation des postes ITA principalement, mais aussi BIATSS (vu que la population BIATSS est importante dans ce projet) d'autant que le sujet avait été remis à l'ordre du jour à cause du manque de précisions dans le document de juillet. (J'ai du mal à me contenter de réponses comme je cite: "on verra bien!...").

✓ Recommandation sur la politique de renouvellement des Contrats CDD:

19 Votants : 19 Avis favorable; 0: non ; 0 Abstention

La recommandation sera, comme toutes, visible sur le site du CoNRS dès sa finalisation.

✓ Conclusion:

Un conseil qui n'a pas réellement été "productif" vu l'ordre du jour réduit à "peau de chagrin", ajouté au fait de n'avoir vu aucun représentant de la direction et surtout la frustration de n'avoir pas pu questionner J Bertrand (DGDR) laissent tout le monde sur sa faim !!!

Prochaine réunion bureau : Le 12/12/ 2011.

Prochaine réunion plénière: Le 10/01/2012.

Pour info, je ne pourrai pas assister à la réunion plénière du 10 janvier 2012, ayant déjà une mission programmée pour cette date.

C.GUILLAUME

OHP le 04 novembre 2011



Secrétariat général du Comité national



COMITE NATIONAL DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Conseil scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Réunion plénière du **jeudi 27 octobre 2011**

Ordre du jour

Salle Irène Joliot-Curie du Comité national
CNRS 3 rue Michel-Ange PARIS 16^{ème}

- | | |
|----------------------|--|
| <i>09:45</i> | <i>Accueil</i> |
| 10:00 – 11:00 | 1. Echange avec Joël Bertrand, Directeur général délégué à la science |
| 11:00 – 11:30 | 2. Discussion sur l'intervention de Joël Bertrand |
| 11:30 – 13:00 | 3. - Propositions de candidature et élection du secrétaire scientifique, en remplacement de David Valls-Gabaud ex-membre du CSI
- Approbation du compte rendu de la séance du 19 juillet 2011
- Evolution du rapport de prospective du CSI INSU
- Discussion sur les modalités d'organisation de rencontres, sur des sujets thématiques, avec des représentants d'autres instituts (INEE, IN2P3, INSHS,...) |
| <i>13:00 - 14:00</i> | <i>Déjeuner</i> |
| 14:00 – 14:30 | 4. Projet de création de l'Observatoire des Sciences de l'Univers du Nord (OSU-Nord Lille) : analyse des rapporteurs du CSI. |
| 14:30 – 15:00 | Discussion avec Patrick Cordier, porteur du projet d'OSU-Nord Lille |
| 15:00 – 15:15 | Vote du CSI sur le projet d'OSU-Nord Lille |
| 15:15 – 16:30 | 5. Points d'information par Jean-François Stéphan, Directeur de l'INSU :
- Commissions des sections du CNAP
- Périmètre des sections et CID 2012-2016
- Séminaire INSU-IFREMER du 6 juillet 2011
- Séminaire INSU-INEE du 14 septembre 2011
- Eclairage sur les perspectives budgétaires de l'INSU pour l'année 2012 |
| <i>16:30 – 16:45</i> | <i>Pause</i> |
| 16:45 – 17:30 | 6. Recommandations du CSI sur les perspectives budgétaires 2012 de l'INSU |
| 17:30 – 18:00 | 7. Questions diverses et points d'actualité |
| <i>18:00</i> | <i>Fin de la séance</i> |

ANNEXE 2

Questions préparées pour le DGDS

1) problèmes de l'emploi :

- maintien des postes ITA: quelle est la politique envisagée pour les effectifs dans les labos ? Quelle sera l'incidence de la réorganisation des processus de gestion des fonctions support préconisée dans le cadre de la RGPP ? Y a t'il des engagements du CNRS en terme de postes ITA vis-à-vis des *Equipex* ?

- CDD : certains collègues en CDD voient leur contrat non renouvelé à l'INSU;

Quels est l'effectif actuel des CDD à l'INSU ?

Quelles sont les raisons du non renouvellement ?

Qu'en est-il de la mise en place du dispositif « Tron » pour transformer les CDD en CDI ?

- Modalités de recrutement et affichage des **postes chercheurs** (cf recommandation CSI du 19 juillet) :

Où en sommes-nous alors que les UMR ont dû renseigner les affichages dans l'application Dialog et que la procédure de l'affichage des priorités des Instituts a été suspendue par Alain Fuchs (cf réponse à Bruno Chaudret du 6 septembre) ?

2) Politique de sites, Affectation des moyens et des personnels :

- Y a t'il eu des engagements du CNRS en terme de postes vis-à-vis des *Labex* et *Idex* ?

- Que deviennent les labos hors *Idex*, *Labex* et niches d'excellence ?

3) Interdisciplinarité :

- Quelles sont les actions mises en place dans le cadre de la mission pour l'interdisciplinarité ?

Ce qui est mentionné sur le site web du CNRS

Sous la responsabilité de Pierre Guillon, la Mission pour l'interdisciplinarité doit promouvoir, animer et coordonner des actions interdisciplinaires. À partir des réflexions et des échanges et à l'aide de différents outils, elle met en place des actions qui favorisent le renforcement des recherches aux interfaces nécessaires à l'avancée du front des connaissances. Attentive à l'évolution du paysage français de la recherche et de l'enseignement supérieur, elle travaille en étroite concertation avec les partenaires institutionnels et industriels. Elle contribue à la coordination des communautés scientifiques issues des instituts du CNRS.

Titularisation et CDIation dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche Vous n'avez que quelques semaines pour vous faire recenser !

Le 31 mars 2011, a été signé le « Protocole Tron » portant sur les possibilités pour des personnels non titulaires des trois fonctions publiques (État, hospitalière, collectivités territoriales) d'être CDIés ou titularisés. Un projet de loi est actuellement soumis à l'Assemblée Nationale et au Sénat, pour une **promulgation au début de l'année 2012**.

La titularisation. Le dispositif prévoit l'organisation d'examens professionnels et de concours réservés pendant les 4 ans qui suivront la promulgation de la loi. En principe, aucun diplôme n'est exigé mais les agents ne pourront se présenter à la sélection donnant accès à un corps que dans la mesure où ils auront exercé en tant qu'agent contractuel des missions de niveau au moins équivalent. *L'examen professionnel est une épreuve orale devant un jury dans laquelle le candidat expose les fonctions qu'il a exercées et les compétences qu'il a développées pour faire état de son aptitude professionnelle à occuper un poste donné.*

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les agents **actuellement en CDI** dans un établissement relevant de la fonction publique.
- Les agents en CDD qui ont cumulé **4 années d'emploi public au cours des 6 dernières années**, dont 2 ans avant la signature de l'accord (31 mars 2011) ET sur le même poste de travail (même établissement, même ministère, etc.).

Les temps partiels supérieurs à 50% comptent à 100% ; s'ils sont inférieurs à 50%, ils comptent à 50%.

Concrètement au 31 mars 2011, le cumul de vos CDD représente 4 ans d'emploi public depuis 6 ans. Vous avez eu pendant cette période des contrats courts, des interruptions d'emploi et/ou des changements d'employeurs publics. Mais vous êtes depuis 2 ans sur le même poste, dans le même établissement. Alors, vous pouvez vous présenter aux examens professionnels et aux concours de titularisation qui seront organisés pendant quatre ans à partir de 2012.

La CDIation. La loi prévoit également la transformation automatique de certains CDD en CDI, sans concours ni examen professionnel. A la différence du dispositif de titularisation prévu sur 4 ans, la transformation des CDD en CDI aura lieu **en une seule fois**, dans la période qui suivra la promulgation de la loi (à partir de janvier 2012 en principe).

Qui peut en bénéficier ?

- Les agents en CDD qui ont **cumulé 6 années d'emploi public**, même discontinues, au cours des 8 dernières années.
- Les agents de **plus de 55 ans** qui ont cumulé 3 ans de CDD sur les 4 dernières années.

Et dans les deux cas, qui sont en position d'activité à au moins 70% d'un temps complet, au moment de la promulgation de la loi (janvier 2012, en principe.) *La position d'activité inclut les congés annuels, les congés pour raison de santé, les congés pour raison familiale, les congés de formation professionnelle.* [<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N19806.xhtml>]

Les temps partiels supérieurs à 50% comptent à 100% ; s'ils sont inférieurs à 50%, ils comptent à 50%.

Concrètement vous avez eu plusieurs employeurs publics, vous avez eu (ou non) des interruptions entre deux contrats, mais le cumul de vos contrats en CDD dans un établissement public depuis 2004 sera d'au moins 6 ans en janvier 2012. Vous serez toujours en emploi à cette date. Vous travaillez au moins à 70%. Alors, vous êtes éligible à la transformation de votre CDD en CDI. Si vous avez plus de 55 ans, les conditions sont les mêmes hormis le fait que vous devez avoir cumulé 3 ans de CDD au cours des 4 dernières années.

Différences entre titularisation et CDIisation. A la différence de ses collègues titulaires, un agent en CDI n'a pas de déroulement de carrière une fois en poste. Dans le cadre du projet de loi, la CDIisation des contrats précaires est considérée comme une voie d'accès aux concours et examens professionnels qui seront organisés par la suite.

Comment constituer votre dossier ? Le dossier doit comprendre la liste de tous vos contrats du depuis les 6 dernières années (titularisation) ou 8 dernières années (CDIisation).

Qui contacter ?

- Si vous êtes en contrat avec le CNRS ou un autre organisme de recherche, envoyez votre dossier à votre délégation régionale (délégué régional et responsable RH), qui doit le transmettre à la direction de l'Établissement.
- Si vous êtes en contrat avec une Université, envoyez votre dossier au service des RH de l'université en envoyant une copie au Président de l'Université.

De leur côté, le **SNTRS** et la **FERC-Sup (CGT)** constituent des listes d'agents éligibles pour les transmettre aux directions d'Établissements. Il vous est donc très fortement conseillé d'informer votre section syndicale locale de votre démarche.

Ne craignez pas d'être recensé deux fois, vous devez impérativement vous manifester pour être sûr que votre situation administrative sera bien prise en compte.

ATTENTION : les établissements essaient de limiter le nombre de candidats

Le projet de loi a été rédigé pour la fonction publique en général : d'ici sa promulgation (début 2012), dans chaque ministère ont lieu des négociations avec les syndicats pour son adaptation à chaque secteur. Les négociations ont lieu maintenant, il est important qu'elles ne débouchent pas sur une limitation du cadre de départ afin de limiter le nombre de candidats.

Les sujets qui fâchent

Les agents dont le CDD prendra fin avant la promulgation de la loi risquent d'être exclus du dispositif de CDIisation. Certains établissements publics anticipent l'application de la loi en ne renouvelant pas les CDD qui arrivent à échéance, ce qui exclut toute possibilité pour les agents de prétendre à la transformation de leur CDD en CDI. Si cela vous arrive, signalez cet abus auprès de la section syndicale de votre lieu de travail.

Les CDD de l'ESR sur financement privé risquent d'être, eux aussi, exclus du dispositif.

Les contrats doctoraux risquent d'être exclus des deux dispositifs.

La négociation dans l'enseignement supérieur et la recherche

Un **comité de suivi** associant des représentants syndicaux et des représentants du Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur se tiendra **le 10 novembre prochain**. Les syndicats veulent y négocier une application de la loi qui tienne compte des situations particulières de précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche (notamment les nombreux emplois sur financements privés, la précarité des doctorants et post-doctorants, les renouvellements de contrats en fin d'année...). Ils comptent en discuter exemples à l'appui. **C'est pourquoi le plus grand nombre possible d'agents en CDD doit très rapidement se signaler avant le 10 novembre** pour faire valoir la variété des trajectoires précaires, leur nombre et leur durée dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour soutenir la négociation, signez la pétition « non au dégraissage avant titularisation » avant le 10 novembre : <http://www.precarite-esr.org>